
200 ANS D'HISTOIRE



1791-1991
Ste-REINE-de-BRETAGNE

200 ANS D'HISTOIRE

TABLE DES MATIERES

1791	page	1	1918	page	22
1793	page	2	1920	page	23
1795	page	3	1926	page	24
1800	page	4	1930	page	25
1804	page	5	1939	page	26
1810	page	6	1939	page	27
1814	page	7	1945	page	28
1820	page	8	1946	page	29
1830	page	9	1954	page	30
1832	page	10	1958	page	31
1835	page	11	1970	page	32
1840	page	12	1981	page	33
1848	page	13	liste des maires		
1852	page	14		page	34
1855	page	15	réalisation et fin		
1870	page	16		page	35
1877	page	17			
1892	page	18			
1905	page	19			
1910	page	20			
1914	page	21			

1791

EN FRANCE

LA MONARCHIE



LOUIS XVI

1754 – 1793

1791

STE-REINE-DE-BRETAGNE

LA REVOLUTION

Sainte-Reine, commune : 1791

La révolution réalisa le vœu des Frairiens de Crévy : elle créa la commune de Sainte-Reine, détachée de Ponchâteau.

Les élections de la municipalité eurent lieu à l'été de 1791 :

- Gouray Jean, maire (41 ans)
- Lalande Guillaume, procureur, "agent national"
- Boisrobert Jacques, secrétaire-greffier
- et 17 notables formant "le conseil général"

Réunion du 1er conseil municipal le 18 novembre 1791

La municipalité se réunit pour la première fois le 18 novembre 1791. Cependant, l'abbé Frocain, chapelain, continua à tenir les registres d'état-civil jusqu'en avril 1792, puisque le premier acte de Mr Gouray est du 18 mai de cette année-là.

EN FRANCE

1793

1 ère REPUBLIQUE

21 SEPTEMBRE 1792

LA TERREUR



Maximilien de ROBESPIERRE

Chef des Montagnards

1758 – 1794

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1793

Ste REINE s'appelle L'UNION

Pendant la révolution, SAINTE-REINE dépendait du district de GUERANDE. Quelques agents de la CONVENTION avec cette furie qu'ils avaient d'abolir tout ce qui rappelait L'ANCIEN RÉGIME, débaptisèrent SAINTE-REINE et lui donnèrent le nom de L'UNION.

Le cinquième jour de ventôse, assemblée de la Municipalité de SAINTE-REINE, ou présidait JEAN GOURAY, maire, etc ... présent l'agent national qui a dit: Citoyens, nous sommes ici assemblés avec tous les habitants de la commune, à dessein de changer le nom de cette commune et à y procéder de suite".

La municipalité faisant droit sur la représentation de l'agent national, a donné et donne d'une voix unanime à notre commune le nom de L'UNION.

Tous les habitants ont applaudi à ce nom en criant :

"VIVE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE !" autour de l'arbre de la liberté.

(extrait du livre des délibérations)

Et jusqu'en 1799, on lit, sur les registres :

"Fait en la maison commune de L'UNION, ci-devant SAINTE-REINE".

1795

EN FRANCE

LE DIRECTOIRE

le 26 Octobre 1795

LE CONSULAT

le 10 Novembre 1799

NAPOLEON
BONAPARTE

1769 – 1821



1795

STE-REINE-DE-BRETAGNE

en 1799, Le Consulat redonne à la commune le nom de Ste-REINE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE

DEPARTEMENT DE LOIRE-INFERIEURE
CANTON DE PONCHATEAU
COMMUNE DE *Ste-reine*

Laissez passer le citoyen *Jullien Loiseau laboureur* domicilié de la commune de *Ste reine*, inscrit sur le tableau des citoyens de la dite commune n°249 âgé de 40 ans, taille *cinq pieds cinq pouce cinq lignes*, cheveux et sourcils *brun*, yeux *brun*, nez *un peu gros*, bouche *moyenne*, menton *ron*, front *ron*, visage *ordinaire* pour aller a ses affaire dan le departement et dan les departements voisin citoyen porteur suis allé et a distance en quadebessoin
Délivré à la Maison commune de *Ste-reine*, le 30 ventose l'an 4 de la République française le dit citoyen a signé le présent avec nous

Vu au Bureau.....

GOURAY J

La place de Rochessaussau... le..

maire

floréal an 4

J L GUILLOÏÉ

EN FRANCE

1800

LE CALENDRIER REPUBLICAIN

L'histoire du calendrier républicain commence effectivement « en retard » sur sa date de création.

L'ouverture officielle de « l'ère des Français » était le 22 septembre 1792 : premier jour de la république fixé à la date de l'équinoxe d'automne et donc dénommé 1er vendémiaire de l'an I.

C'est seulement le 24 novembre 1793, c'est à dire le 15 vendémiaire de l'an II, qu'un décret précisa le nom des mois et des jours.

Aucun document de cette époque ne porte donc la date de l'an I.

Le souci essentiel de la convention, qui prit l'initiative d'instaurer le calendrier républicain, était de proposer un décompte des jours plus conforme aux règles du système métrique.

L'abandon de toute référence au calendrier grégorien, synonyme de l'ancien régime, et la volonté d'universalité motivait également cette décision.

COMMENT FONCTIONNAIT CE CALENDRIER ?

L'année de 365 jours était divisée en 12 mois de 3 décades de 10 jours :

primedi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, et décadi. Cinq jours supplémentaires, dits sans culottides, pour la période du 4 frimaire de l'an II au 7 fructidor de l'an III, terminaient l'année.

La franciade était l'appellation donnée à la période bissextile de 4 ans, et le jour intercalaire qui terminait était le «jour de la révolution».

Le nom des mois, dont Fabre d'Eglantine est à l'origine, tenait compte de la saison :

.Les terminaisons en -aire pour l'automne ,

.Les terminaisons en -ôse pour l'hiver,

.les terminaisons en -al pour le printemps,

.Les terminaisons en -or pour l'été,

Chaque jour de l'année portait un nom particulier, c'était souvent celui d'une production végétale : raisin, safran, châtaigne, potiron, etc...

Pour le quintidi c'était celui d'un animal : cheval, oie, dindon, faisan, etc...

Le décadi portait le nom d'un instrument rural : cuve, pressoir, tonneau, etc...

COMBIEN DE TEMPS LE CALENDRIER REPUBLICAIN A T'IL ÉTÉ EMPLOYÉ ?

Deux périodes bien distinctes l'ont utilisé :

1- Une première période de 13 ans sous la révolution et l'empire : du 24 novembre 1793 au 1er janvier 1806. En fait, son abolition avait été décrétée par Napoléon le 9 septembre 1805.

2- Une deuxième période beaucoup plus brève : celle de la commune de Paris du 6 au 23 mai 1871. Décision prise par le «comité de salut public » constitué le 1er mai. Seules les affiches et proclamations émanant du comité, ainsi que les décrets du journal officiel de la république française (Ed. de Paris) l'utilisèrent.

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1800

Ste REINE devient paroisse en 1801

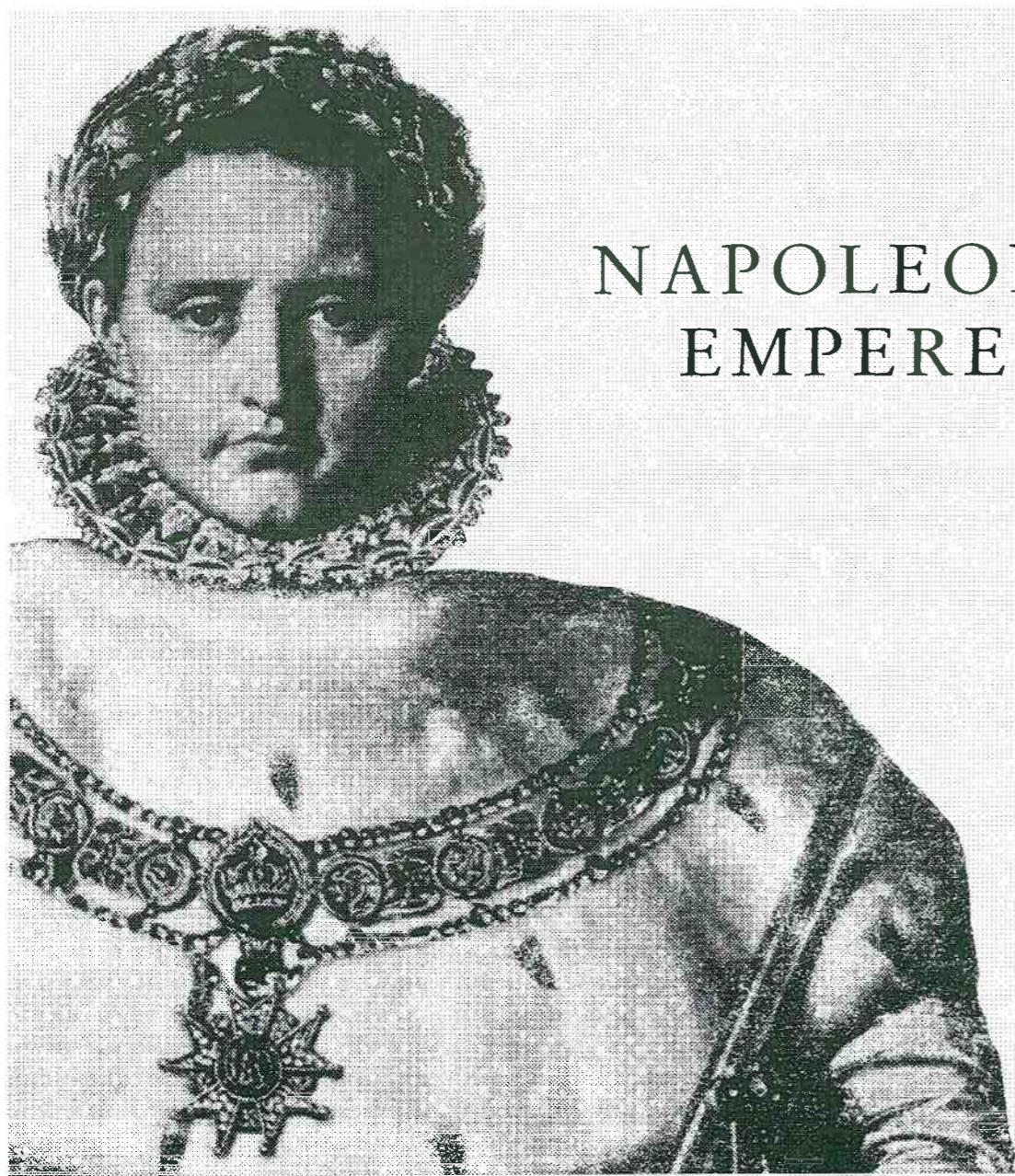


200 ANS D'HISTOIRE

L.B

200 ANS D'HISTOIRE

L'EMPIRE EST PROCLAMÉ



NAPOLÉON 1^{er}
EMPEREUR

Epoque des plus grandes gloires et pires désastres, le Premier Empire n'a pas duré dix ans (18 mai 1804/6 avril 1814). Mais pendant cette période si pleine d'évènements, la France occupe la première place sur la scène européenne. Cette situation tient à la personnalité d'un seul homme. Paradoxalement, ce fut sous prétexte de consolider l'oeuvre de la révolution incarnée dans la personne du premier consul que le Consulat fut transformé en gouvernement impérial. La reprise de la guerre contre l'Angleterre après la rupture de la paix d'Amiens, le complot de Cadoudal, tramé à Londres, et l'exécution du duc d'Enghien, précipitèrent les évènements.

LES GUERRES DE L'EMPIRE

20 avril 1814. Dans la cour d'honneur du château de Fontainebleau, Napoléon serre dans ses bras le général "Petit" Soldats, depuis 20 ans je suis content de vous, je vous ai toujours trouvés sur le chemin de la gloire... ". Emus les plus endurcis des vieux grognards de la garde essuient une larme... Leur magnifique aventure se termine ici, dans cette cour grandiose, mais triste tout à coup parce que celui à qui ils avaient voué leur vie, s'en va, exilé..

Lorsqu'il reviendra de l'île d'Elbe, moins d'un an plus tard, ils croiront au miracle. Mais ce sera Waterloo et la fin des plus folles espérances....



Un souci pour l'empereur :
les chaussures des grognards

L'uniforme militaire n'existait pour ainsi dire pas avant la révolution : le conscrit appelé à l'armée partait tel qu'il était habillé lors de son appel.

Bonaparte a voulu, lui, que les Parisiens puissent applaudir aux Tuileries une garde consulaire glorieusement vêtue : coiffée du bonnet à poils, portant culottes blanches et habit bleu à revers blancs. Hélas ce bel uniforme résistait mal aux rigueurs des campagnes et – quoi qu'en laissent penser les images d'Epinal – il était bien difficile de réapprovisionner les hommes entre deux batailles. Les chaussures, en particulier, étaient pour l'empereur un sujet de souci permanent. Pour le soldat, il n'y avait guère à l'époque, d'autres moyens de locomotion que la marche à pied. On usait alors une paire de chaussures pour aller de Fontainebleau à Poitiers et l'empereur emmenait ses hommes bien plus loin. On imagine facilement quelle pouvait être la "consommation" quand il s'agissait de franchir le Saint Bernard ou de marcher jusqu'à Moscou.

Quand le fourgon de la cantine
devient ambulance de campagne

Sur le bord du chemin, un hussard présente sa mère à l'empereur et demande pour elle une pension qui lui sera aussitôt accordée. Des scènes de ce genre n'étonnent plus la troupe. La présence d'une femme au milieu des soldats n'avait rien d'ailleurs qui puisse les surprendre. Il n'était pas rare de voir un officier en campagne faire venir sa famille et exiger de l'habitant qui l'héberge. D'autres femmes avaient également leurs places dans les rangs des soldats, telles les vivandières, les blanchisseuses, les cantinières, etc... Elles étaient choisies si possible, d'après un arrêté consulaire "parmi des citoyennes de bonnes manières, mariées à des sous-officiers ou à des soldats, utiles aux troupes, et dont la conduite et les moeurs étaient les plus régulières...". Lorsqu'on levait le bivouac, elles entassaient leurs biens dans des carrioles et suivaient la colonne. Souvent on les voyait au jour des batailles transformer leur fourgon en ambulance et remonter à coup de "punch" ou de vin chaud le moral des blessés.

A l'heure de la défaite, ils se portent
volontaires pour l'exil

Au lendemain du traité de Fontainebleau, c'est une armée d'opérette que l'on destine à l'empereur, 400 hommes de bonne volonté, annonce t'on, auront le droit de l'accompagner en exil. Aussitôt des milliers de candidats se présentent plus nombreux que les généraux. Petit et Cambronne acceptent finalement plus de 600 hommes. Les "volontaires pour l'exil" traversent alors le pays, la tête haute, cocarde tricolore au chapeau, si fiers que tout le long du chemin, personne n'ose réagir ou même risquer une plaisanterie. Après leur embarquement sur des vaisseaux anglais, l'empereur les passe en revue : "ils le dévoraient des yeux" racontent les témoins, "ils rayonnaient de bonheur et de fierté". Comment expliquer cet attachement par delà des déceptions et des défaites ? "Les soldats avaient l'instinct de ma sympathie, ils me savaient leur protecteur" écrira Napoléon lui-même. Au retour de l'île d'Elbe, le 1er mars 1815, l'empereur allait retrouver chez ses fidèles grognards la même dévotion, le même enthousiasme.

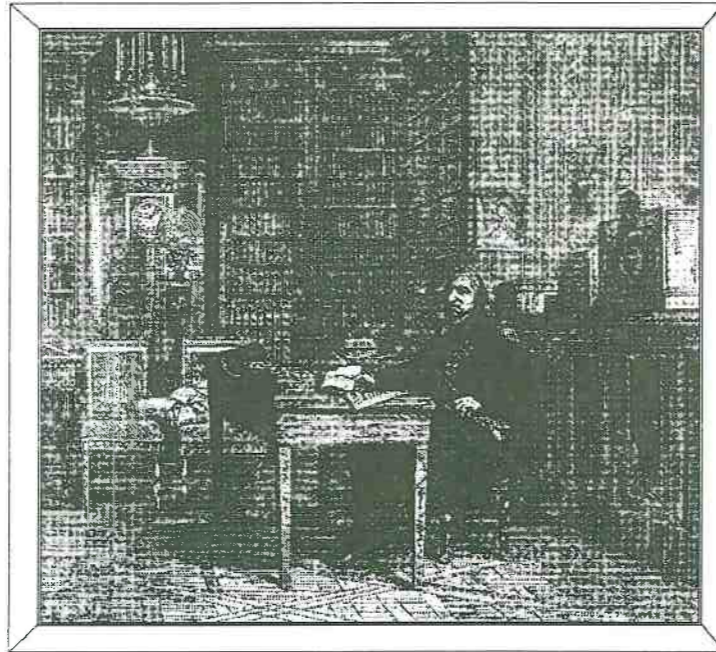
1814

EN FRANCE

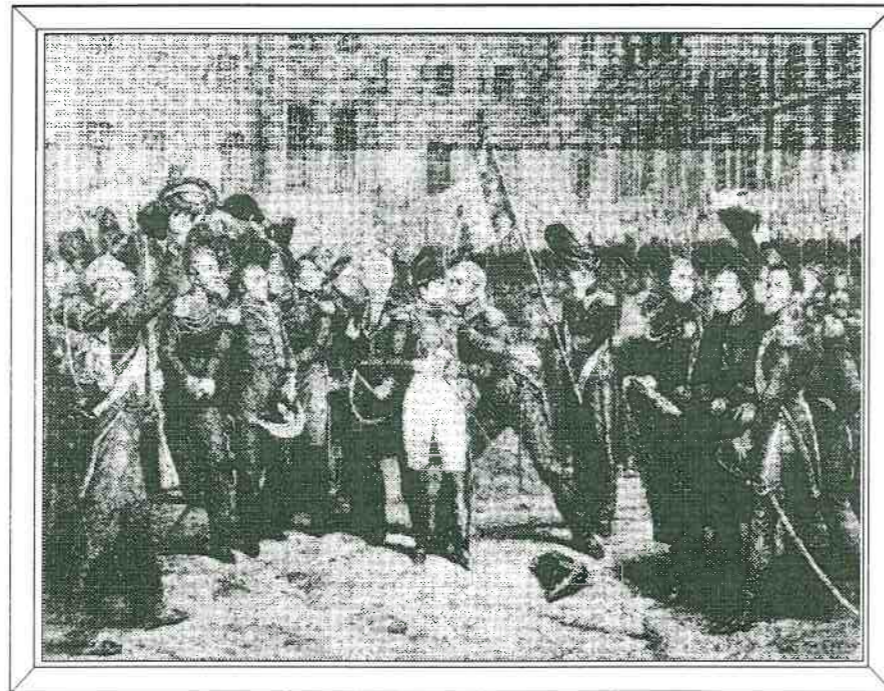
LA RESTAURATION

Le 6 Avril 1814

LOUIS XVIII
1755 - 1824



LES 100 JOURS



Les adieux de Fontainebleau le 20 Avril 1814

RETOUR DE LOUIS XVIII
en 1815

1814

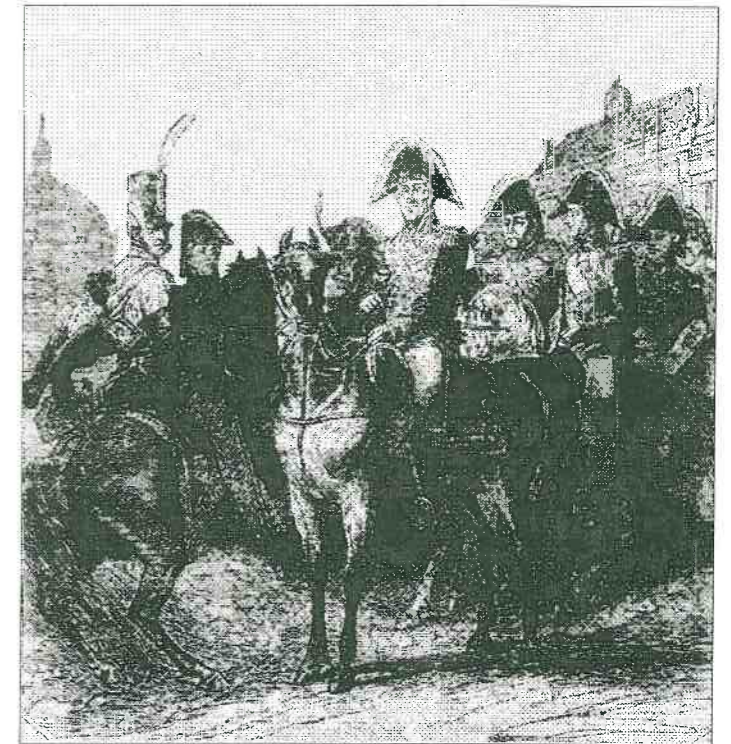
STE - REINE - DE - BRETAGNE

EN FRANCE

1820

REGNE DE CHARLES X
de 1824 à 1830

CHARLES X
1757 - 1836



STE - REINE - DE - BRETAGNE

1820

PROJET DE DESSECHEMENT DES MARAIS DE DONGES

BUREAU DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE LOIRE - INFERIEURE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA
PREFECTURE DU DEPARTEMENT.

Vu la pétition de la Compagnie de Bray, en date du 13 septembre courant, laquelle demande protection de l'Administration, pour faire cesser tous attroupements dans les marais de Donges ; pour la conservation,
1° De ses travaux de dessèchement ;
2° Des clôtures des marais qui lui ont été attribués, par les partages définitifs arrêtés par la Commission spéciale les 29 août 1829 et 17 septembre 1831,
3° Pour la défense de ses terrains contre les tourbeurs et autres,

Vu l'article 27 de la loi du 16 septembre 1807 qui commet à l'administration publique la conservation des travaux de dessèchement ;
Vu la loi du 21 avril 1810 qui régit l'exploitation des tourbières ;
Vu la loi du 10 vendémiaire an 4, sur la responsabilité des communes,
Vu la lettre de Mr. le Ministre de l'Intérieur, en date du 5 janvier dernier, qui déclare cette loi applicable à l'affaire dont il s'agit ;

NOUS, LE PREFET DE LA LOIRE - INFERIEURE,
Avons arrêté et arrêtons :
Art. 1er La conservation des travaux des marais de Donges, consistant en écluses, canaux de navigation et de dessèchement, che-

mins de halage et franc-bord, est commise aux administrations locales.

Art. 2. Seront également conservées les clôtures des terrains attribués à la Compagnie de Bray, par partages consommés devant la Commission spéciale.

Art. 3. Tous rassemblements pour opérer les attaques aux travaux, aux clôtures, et aux propriétés de la Compagnie de Bray, seront réprimés et poursuivis par les voies de droit, spécialement par l'application de la loi du 10 vendémiaire, an 4, qui rend les communes, et subsidiairement les vingt plus forts contribuables de chacune, responsables de tous dommages-intérêts, et d'une amende légale.

Art. 4. Le présent sera soumis à l'approbation de Mr Le Ministre de l'Intérieur.

Il sera, ensuite, imprimé, publié et affiché dans toutes les communes environnant les marais de Donges.

St AIGNAN.

Le Préfet de la Loire - Inférieure certifie que le présent arrêté a été approuvé par Mr. le Ministre de l'Intérieur, le 27 septembre dernier.

En préfecture, à Nantes, le 1er octobre 1832.

Pour le Préfet empêché,
Le Conseiller de Préfecture
CUISSART fils.

1830

EN FRANCE

MONARCHIE DE JUILLET

9 AOUT 1830

LOUIS PHILIPPE 1er



1830

STE-REINE-DE-BRETAGNE

RATTACHEMENT DE CUZIAC A STE REINE
PAR ORDONNANCE ROYALE DU 6 JUILLET
1831

Ste Reine, le 13 Août 1833

Monsieur Le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint le procès verbal de délimitation de la commune de Ste Reine que vous m'aviez adressé le 17 juin dernier pour enregistrer les opérations de partage dont j'ai pris copie conforme de tous les plans et procès verbaux pour guider dans les difficiles opérations de partage, je vous prie d'avoir la complaisance de me faire connaître si son Excellence le Ministre de Commerce et des travaux publics à qui j'avais demandé la mise à exécution de l'ordonnance royale du 6 juillet 1831 qui fixe les limites entre Missillac et Sainte Reine pour mettre fin à toutes les vaines prétentions de notre collègue de Missillac.

A aussi ordonné le cadastre pour notre canton, ayant reçu de Monsieur le Préfet, copie de l'ordonnance susdite, j'ai aussi, conformément à votre lettre du sept courant qui en ordonne la mise à exécution, j'ai annoncé au public que la dite ordonnance enjoignait au village de Cuziac de se présenter à l'avenir devant le Maire de Ste Reine pour la déclaration des actes de naissances, mariages et décès et à ceux des villages de la Houssay, Toutonnerie et Renvert devant le Maire de Missillac que j'ai prévus.

J'ai l'honneur d'être etc...

EXTRAITS D'ACTES D'ETAT CIVIL DE
MISSILLAC

L'an 1830, le 18 du mois de mars, à 6 heures du soir, par devant nous, François Thomas, maire, officier de l'état civil de la commune de Missillac, canton de St Gildas, département de la Loire-Inférieure, sont comparus Jean Mahé âgé de 33 ans, laboureur, fils de la défunte et de Jean Belliot, âgé de 36 ans, laboureur, tous les deux demeurant à Cuziac, lesquels nous ont déclaré que Mathurine Perraud, âgée de 62 ans, cultivatrice, veuve de Pierre Mahé, fille de Philippe Perraud et de feu Anne Belliot, est décédée hier, à 10 heures du soir, à Cuziac, ainsi que nous nous sommes assurés, et les déclarants ont déclaré ne savoir signer le présent acte après que lecture leur a été faite.

THOMAS

L'an 1830, le 28 du mois de mars, à midi, par devant nous, maire, officier de l'état civil de la commune de Missillac, canton de St Gildas, département de la Loire-Inférieure est comparu Jean Belliot âgé de 39 ans, laboureur, demeurant à Cuziac, auquel, nous a présenté un enfant de sexe masculin, né ce jour, à 4 heures du matin, à Cuziac, de lui déclarant et de Anne Broussard, son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jacques, les dites déclarations et présentations faites en présence de Pierre Perraud, âgé de vingt trois ans, laboureur et de Jacques Guihéneuf âgé de vingt trois ans, laboureur, tous les deux demeurant à Cuziac, et ont, les pères et témoins déclaré ne savoir signer le présent acte après qu'il leur a été fait lecture.

THOMAS

EN FRANCE

1832

SUITE DU REGNE DE LOUIS PHILIPPE 1er

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1832

EXTRAIT DE NAISSANCE DU
CAPITAINE DES ZOUAVES
PONTIFICAUX
Mr DE CHARETTE

COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-
BRETAGNE

L'an dix-huit cent trente-deux, le dix-huit du mois de septembre à sept heures du matin, par devant nous Maire Officier de l'Etat Civil de la Commune de Sainte-Reine, canton de Pont-Château, Département de la Loire-Inférieure, est comparu Paul Marie Thomas, Pellé de Quéral, âgé de vingt sept ans, Docteur-médecin, demeurant à la Roche-Bernard, lequel nous a déclaré que le dix-huit du mois de septembre, an dix-huit cent trente-deux, à cinq heures du matin, est né un enfant du sexe masculin, en la maison de Guervault, près de la forêt de la Magdeleine qu'il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms d'Athanase Charles Marie, lequel enfant est né de dame Louise Charlotte Marie, Carlette du Vierzon, Epouse de Charles Athanase Marie, Baron de Charette de la Contrie, demeurant à Nantes, la dite déclaration faite en présence de Joseph Jouin, âgé de trente et un ans, laboureur-fermier demeurant à la maison de Guervault, et de Jean Gouray, âgé de vingt-six ans, laboureur domicilié au village de Bodio ; ont les déclarants et témoins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture

Jean Gouray Pellé de Quéral Le Maire :
Joseph Jouin Pelaud



NOMINATION DU 1er INSTITUTEUR
Mr TOQUET Jacques-Pierre

Le treize du mois de mai, mille huit cent trente-quatre, s'est présenté devant nous, Maire de la commune de Ste Reine, arrondissement de Savenay, département de la Loire-Inférieure, le Sieur Tocquet Jacques-Pierre, né à Saint-Julien, arrondissement de Saint-Brieuc, département des Côtes du Nord, le vingt six septembre mille sept cent quatre vingt quatre, lequel nous a produit :

- 1° son acte de naissance dûment légalisé.
- 2° un brevet de capacité pour l'enseignement primaire, à lui délivré par Sieur Blanchard, Recteur de l'Académie de Rennes, sous la date du dix-huit novembre mille huit cent vingt-huit.
- 3° un certificat de moralité en date du vingt-cinq avril 1834 délivré sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le Maire de la commune de Saint-Julien.

SEANCE DE MAI 1834

L'an mille huit cent trente-quatre et le vingt-troisième jour de mai, le Conseil municipal de la commune de Ste-Reine, étant réuni pour sa séance de mai. Présents : Messieurs Guichard Jean, Delalande Guillaume, Boisrobert Joseph, Pelaud Jean, Halgand Jean, Guihard Nicolas, Loiseau Guillaume, Noblet Jean, Lecomte Jacques et Gouray Jean, membres du Conseil Municipal. Monsieur le Maire a donné connaissance des dispositions de la loi du 28 juin 1833 et de l'ordonnance du 16 juillet suivant, relatives aux dépenses des écoles primaires communales que la commune est obligée d'entretenir et il a invité le Conseil Municipal à délibérer sur les objets ci-après :

1° Que le taux de la rétribution mensuelle était fixée pour 1834 et 1835 à la somme de soixante-quinze centimes pour chaque mois de chaque élève payant ; que le quart des enfants de la commune, pour cause d'indigence, y seront reçus gratuitement.

2° Que le loyer de la maison d'école située à la Philipotais, près le Bourg, appartenant aux héritiers Guihard de la Vallée, était fixé pour 1835, à trente six francs.

3° Que le traitement fixe était arrêté pour 1835 à la somme de deux cent francs.

4° Le Conseil ayant ensuite à aviser aux moyens d'acquiescer ces deux dépenses qui s'élèvent ensemble à la somme de deux cent trente-six francs.

A été d'avis qu'il serait établi sur la commune une imposition de quatre-vingt-dix-sept francs quarante-trois centimes.

En conséquence, le département et l'état auront à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire une subvention de cent trente-huit francs dix-sept centimes.

Fait en mairie, à Ste-Reine, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres du Conseil Municipal présents. Jean Gouray déclare ne savoir signer.

1835

EN FRANCE

SUITE DU REGNE DE LOUIS PHILIPPE 1er

1835

STE-REINE-DE-BRETAGNE

NOMINATION DU DEUXIEME INSTITUTEUR JOSEPH GUIHARD EN 1836

SEANCE DU 30 AOUT 1836

L'an mille huit cent trente-six, le trente du mois d'août, le conseil municipal de la commune de Sainte-Reine réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur le Maire et où assistaient messieurs Delalande Guillaume, Pelaud Jean, Noblet Jean, Lecomte Jean, Boisrobert Joseph, Gouray Jean, Guichard Nicolas, Loiseau Guillaume, Halgand Jean, Guichard Jean, et Couvrand Jean adjoints ; monsieur le Maire ayant fait connaître au conseil municipal l'agrément du comité de surveillance de l'instruction primaire dans sa séance du vingt neuf courant.

Le conseil municipal a, à son tour fait choix et agréé à l'unanimité le Sieur Guihard Joseph, élève de l'école normale primaire de Nantes pour instituteur communal de Sainte-Reine.

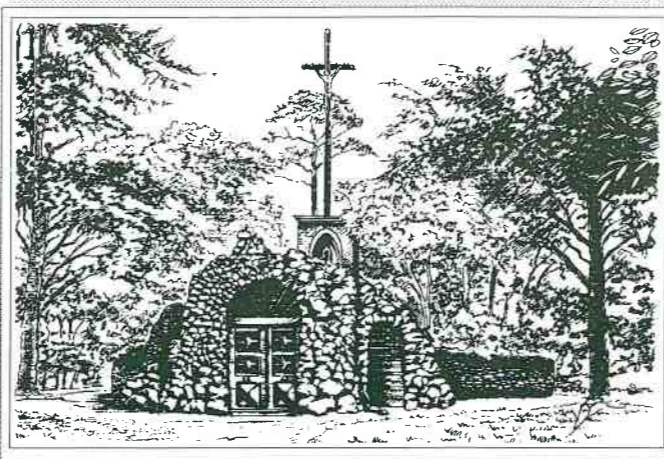
Demandons en outre qu'il soit autorisé à ouvrir une école communale le premier octobre prochain.

Fait et délibéré en mairie à Sainte-Reine les jours, mois et an que devant.

Jacques Lecompte, Jean Gouray ont déclaré ne savoir signer.

Jean Noblet Guillaume Loiseau Pelaud Maire
Boisrobert Joseph

CONSTRUCTION DU CALVAIRE
DE STE REINE
PAR Mr l'abbé VERGER
(1838)



CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE-ECOLE EN 1838

Construction de la première école sur un terrain communal situé entre la cure et l'église. Le bâtiment comprenait les classes au rez-de-chaussée et la mairie, à l'étage. La 1^{ère} institutrice de cette école qui était mixte, fut M^{elle} Praud

1840

EN FRANCE

SUITE DU REGNE DE LOUIS PHILIPPE 1er

1840

STE-REINE-DE-BRETAGNE

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'EGLISE ET DE CONTRUCTION DU CLOCHER

Séance du 18 mai 1840.

L'an mille huit cent quarante, le dix-huit du mois de mai, le conseil municipal à lui adjoints les 30 propriétaires les plus imposés, seront sur la convocation de monsieur le maire, réunis à la mairie, lieu ordinaire des séances pour délibérer sur les moyens à prendre pour créer les fonds nécessaires pour faire opérer l'agrandissement de l'église et la reconstruction de son clocher.

Vu premièrement, le devis des travaux approuvé par Mr le Préfet qui évalue cette dépense à une somme de 7996 francs et 50 centimes.

Vu, en outre, une lettre de Monsieur le Sous Préfet de Savenay en date du douze octobre 1839 qui fait connaître que monsieur le Préfet n'a pas pu donner suite au vote de la somme de 100 francs voté le vingt-neuf mai dernier pour 1840, par une délibération des trente les plus imposés.

Considérant que, d'après cette lettre, les ressources applicables à cette dépense ne s'élèvent qu'à 6896 francs 64 centimes, d'où résulte un déficit de 1099 francs 86 centimes.

Vu l'état d'impossibilité de la caisse de fabrique de l'église de Sainte-Reine, considérant que le vote d'une somme équivalant la moitié du déficit, est de nécessité absolue, et mettre monsieur le Préfet à même de porter la commune sur son état de proposition de secours en faveur des édifices de culte pour compléter ce déficit.

Nous sommes en conséquence d'avis qu'il soit prélevé vingt centimes par franc sur le principal des contributions directes de 1841, pour pouvoir parvenir à couvrir cette dépense.

Fait et délibéré en mairie, à Sainte-Reine, les jours, mois et an que devant.

Signature des conseillers municipaux.

-Guillaume Loiseau
-Jean Guichard
-Nicolas Guihard
-Jean Halgand
-Couvrand François
-Jacques Le Compte
-Jean Gouray présent a déclaré ne savoir signer.

Signature des 30 propriétaires les plus imposés

-J.Boisrobert, Boisrobert Guillaume, Broussard Pierre, Couvrand François,
-Danait Pierre, Delalande Jacques, Guihard Charles, Guihard Etienne
-Guihard François, Guihard Jean, Guigand Jean, Delahais enfant Pierre,
-Perraud Jean fils, Sarzeaud Jean, ont déclaré ne savoir signer.

CONSTRUCTION DU CHEMIN DEPARTEMENTAL 4 (Donges - la Roche-Bernard)

Séance de mai 1842

L'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-trois du mois de mai, le conseil municipal, à lui adjoints les trente propriétaires les plus imposés de la commune de Sainte-Reine, réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de monsieur le Maire, Président, à l'effet d'examiner et approuver les différentes estimations des parcelles que les habitants sont astreints à fournir pour l'élargissement du chemin de grande communication de Donges à la Roche-Bernard état n° 4 - traversant la commune sur une longueur de 3134 mètres.

Vu l'état d'estimation montant à quatre cent quatre vingt-sept francs soixante six centimes.

Vu l'arrêté de monsieur le Préfet en date du 15 février dernier, approbatif du dit chemin.

Nous approuvons l'estimation des dites terres et nous sommes d'avis de voter la somme de quatre cent quatre - vingt-sept francs soixante-six centimes pour payer l'indemnité individuelle.

Fait et délibéré en mairie à Sainte-Reine, les jours, mois et an que devant.

Les membres du conseil :

Jean Guichard, Jean Guihéneuf, Jean Halgand, Joseph Delahais, Louis Boisrobert, Couvrand, adjoint Pelaud Maire
Jean Gouray, présent a déclaré ne savoir signer.

Les trente plus imposés :

J-J Forêt, Roach, Nicolas Couvrand, Boisrobert Joseph, Pierre Ragaud, Louis Halgand,
François Guihard, Jacques Couvrand, J.Ménoret.

Ont déclaré ne savoir signer :

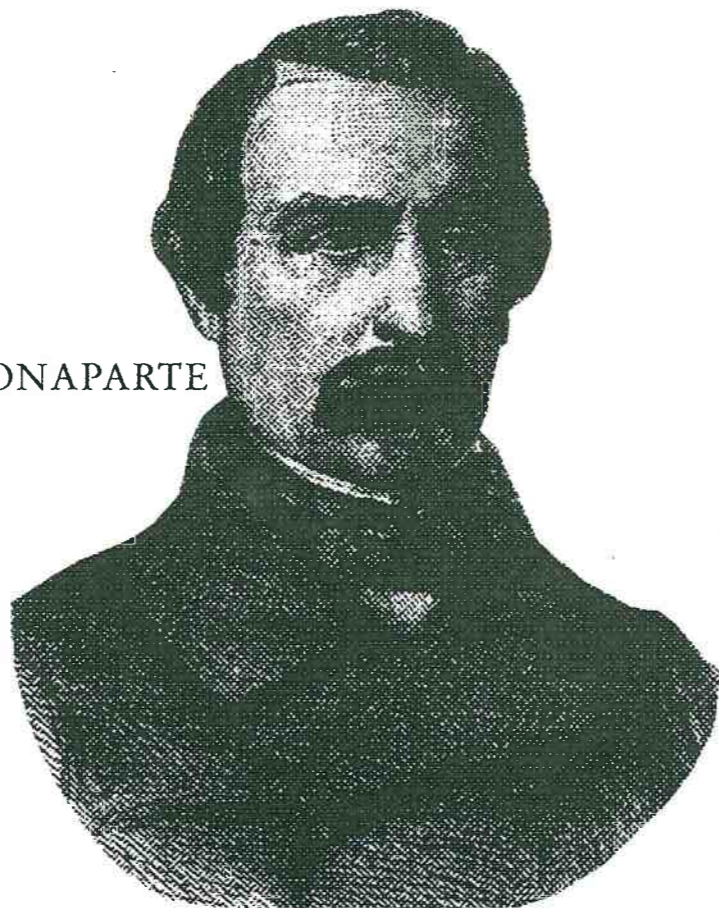
Etienne Guichard, Jean Noblet, Guillaume Boisrobert, Jean Perraud, Jean Danais, Etienne Delahais, Laurent Broussard.

1848

EN FRANCE

II ème REPUBLIQUE

CHARLES, LOUIS, NAPOLEON BONAPARTE
1808 - 1873



24 Février 1848

Le vote d'une loi sur le suffrage universel masculin

EVOLUTION DES MODES DE SCRUTINS

- 1791 - Le Maire et les adjoints sont nommés par le Préfet, au système censitaire. Le cens électoral est la quotité d'imposition, de revenu, de propriété ou de loyer nécessaire pour être électeur ou éligible.
- La durée du mandat est illimitée.
- 1800 - La durée du mandat est fixée à cinq ans.
- 1830 - Le conseil municipal est élu par le corps électoral censitaire. Le Préfet nomme le Maire et les adjoints.
- 1848 - Le suffrage universel masculin est adopté par la France. Le conseil municipal élit son maire.
- 1850 - Le suffrage est restreint. Une loi exclut du corps électoral les hommes qui n'ont pas trois années de domicile continu dans le même canton. Le nombre des électeurs passe de 9 618 000 à 6 809 000.
- 1870 - Retour au suffrage universel masculin.
- 1944 - Le France adopte le suffrage universel féminin.
- 1945 - Premiers votes des femmes en France.
- Le 23 septembre 1945,
 - votes pour le conseil municipal
 - votes pour le conseil général.
- le 21 octobre 1945, référendum
 - pour l'abandon de la constitution de 1875
 - oui: 17 957 868
 - non: 670 672
 - pour l'organisation provisoire des pouvoirs,
 - oui: 12 317 882
 - non: 6 271 512

1848

STE - REINE - DE - BRETAGNE

II ème REPUBLIQUE

EN FRANCE

1852

SECOND EMPIRE
2 Décembre 1852



NAPOLEON III

STE - REINE - DE - BRETAGNE

1852

Construction du chemin départemental 33 St Mars la Jaille à la Turballe

Séance de septembre 1854
L'an mil huit cent cinquante-quatre, le 16 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Reine réuni à la mairie, au lieu ordinaire des séances, sur la convocation et la présence de Monsieur le Maire, en vertu d'une lettre de Monsieur de Sous-Préfet de Savenay, en date du 9 septembre, afin de délibérer sur les dépenses à faire pour l'acquisition du terrain, pour la construction du chemin de grande communication n°33.
Le Conseil ayant considéré qu'il était de nécessité d'acquérir des terrains pour la continuation des travaux et demandé à Monsieur le Préfet l'autorisation d'acquérir les terrains et votons la somme de 758 francs pour faire face à la dépense.
Fait et délibéré en mairie de Sainte-Reine, les dits jours, mois et an.

Guihard	Allaire	Pierre Paboeuf
J.Perraud	adjoint F. Guihard	François Pelaud
	J.Guigand	

1855

EN FRANCE

SECOND EMPIRE – NAPOLEON III

1855

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1855 – IMPOT SUR LES CHIENS

Séance d'Août 1855

L'an mil huit cent cinquante-cinq, le 19 août, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Reine, réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et la présidence de Mr le Maire, en vertu d'une circulaire de Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure, en date du 7 août courant, afin de fixer la taxe de l'impôt sur les chiens, le Conseil ayant considéré qu'il n'y avait dans la commune qu'une catégorie qui est "les chiens de garde" est d'avis qu'ils soient taxés tous à un franc chaque animal.

Fait et délibéré en mairie, à Sainte-Reine, les jours, mois et an que devant.

Allaire adjoint, Guihard, Pelaud, G. Pelaud,
Couvrand, Guihard, Belliot, Pierre Pabeux,
Rivalland,
Couvrand Maire.

SOUSCRIPTION POUR LA CONSTRUCTION DE L'EGLISE

Une somme de 700 francs, donnée par Monsieur Duraguet de Vannes, propriétaire des métairies des Bretins, pour la réédification de l'église de Sainte-Reine, avait été placée à la bourse de Nantes.

Avaient aussi été donnés, à la même intention, par Monseigneur le Comte de Chambord, 300 francs, employés dans le temps à acheter 3 hectares 50 centiares de terrain situé à l'est du calvaire de cette paroisse, terrain dont la valeur a considérablement augmenté, depuis qu'il est enclos et produit d'excellente lande, qu'on vend au profit de la fabrique.

Tels ont été les deux premiers et les principaux bienfaiteurs de la future église de Sainte-Reine.

Pour la construction de cette église, a eu lieu dans la dite paroisse, une souscription qui a commencé le 1er janvier 1863 et devait finir le 31 décembre 1867.

Suivent les noms des souscripteurs qui ont acquitté en tout ou en partie, ce qu'ils avaient souscrit. Les premiers chiffres qui suivent les noms indiquent les sommes promises, les seconds, celles données.

Rose Rual, de Cuziac /250/250
Charlotte Jouin, du Bourg /100/100
Jean Guihéneuf, de la Lande /100/100
Michelle Delahaie, de St-Cadoc/100/100
Marie Broussard, de Cuziac /120/120
Les filles Mahé, de Cuziac /100/100
Marie Julienne Perraud, de Cuziac /100/120

1861 – LES LOUPS A STE-REINE

SOUS-PREFECTURE DE SAVENAY

Savenay le 26 septembre 1861

Monsieur Le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande de Mr le Président du syndicat des marais de Donges, j'ai par arrêté de ce jour autorisé une battue pour détruire les loups qui causent des dommages dans votre commune.

Mr le Lieutenant de louveterie et Mr le Sous-Inspecteur des Eaux et Forêts sont chargés de l'exécution de mon arrêté.

Agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

le Sous-Préfet

Jean Belliot, de Cuziac /100/100
Geneviève Jouin, du Bourg /50/50
Julien Rual, de Cuziac /25/25
Fille Pézeron, /25/25
Melle Breteudeau, Institutrice /50/50
Mr Pelaud, Vicaire de St-Nicolas de Redon /250/250
Jean Belliot, de Cuziac /20/20
Guillaume Delalande, de la Poterie /100/100
Mr Gouray, Curé de Ponchâteau /100/100
Mr Pelaud, Curé de Brains
Mr, Mme de Castel et Melle Marie de Castel ont acquitté leurs souscriptions.
La veuve Halgand et M.F Halgand, de la Poterie /50/50+30
Jean Mahé, de Cuziac /250/150
Jean-Marie Mahé, de Cuziac /100/100
Guillaume Allaire, de Marongle /200/200
Pierre Belliot, du Roué /100/20
Pierre Guichard, de la Poterie /50/20+20
Jean Perraud, du Bourg /100/100
Jacques Perraud, de Cuziac /100/100
Louis Halgand, de Bodio /150/150
Jean et Joseph Gouray, de Bodio /600/600
Jacques Broussard, de Grenongle /50/20
Jean Lecomte, de la Piraudais /50/16
François Boisrobert, de Cuziac de Bodio /50/50
Jacques Belliot, de Cuziac /100/100
Jean-Baptiste Guihéneuf, de Cuziac /25/25
Mr Verger, Prêtre /400/400

EN FRANCE

1870

GUERRE 1870 – III ème REPUBLIQUE

Adolphe THIERS 1797–1877

premier président de la III REPUBLIQUE de 1871 à 1873



STE-REINE-DE-BRETAGNE

1870

PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'EGLISE DE STE-REINE

Séance du 28 mai 1874

Le conseil municipal et les plus imposés délibèrent :

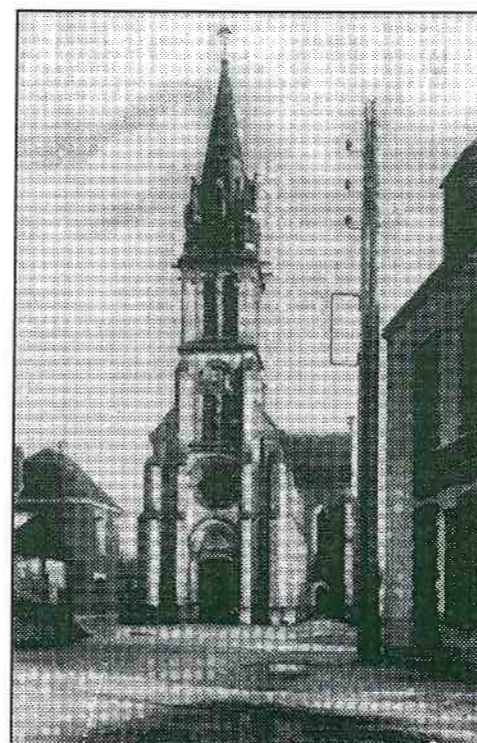
–Vu la proposition de monsieur le maire .

–Vu la nécessité absolue de reconstruire l'église attendu qu'elle est trop petite pour contenir la population et qu'elle menace ruines sur toutes ses parties, considérant que les ressources de la fabrique sont impuissantes pour exécuter cette entreprise, vote à l'unanimité la somme de vingt centimes par franc, sur les quatre contributions directes de la commune pendant dix ans qui forme, chaque année, une somme de sept cent quarante neuf francs et, pendant dix ans, sept mille quatre cent quatre vingt dix francs, à titre de subvention à la fabrique, pour l'aider à réaliser son projet de construction de l'église et prie monsieur le Préfet d'avoir la bienveillance d'accepter ce vote et de nous retourner les pièces le plus tôt possible.

Les propositions étant épuisées, monsieur le Président déclare la clôture de la séance, et les présents ont signé :

délibéré en mairie à Sainte-Reine, mois et an susdits.

Ménoret- Pelaud- Belliot- Pelaud- J.C- Couvrand Maire
Loiseau- Allaire- Guihard- Olive Curé- Paboeuf- Gouray
Perraud- P.Ragaud- Delahais- N.Guihard.



JEAN-MARIE COUVRAND
CAPITAINE ARMEE DE LA LOIRE
1842 – 1916



INAUGURATION DE L'ECOLE DES FILLES NOTRE DAME DE LORETTE (26.03.1876)

Séance du 14 mai 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le conseil municipal de la commune de Sainte-Reine, réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait connaître au conseil que Mlle Rosalie Legendre, Soeur Marie St Brice, institutrice communale de cette commune, à l'intention de tenir un cours d'adultes et un pensionnat.

Le conseil municipal considérant que c'est très avantageux pour la commune, est d'avis que la soeur Marie St Brice soit autorisée à tenir un cours d'adultes et un pensionnat.

Ont signé :

Allaire- Pelaud- Belliot- Gouray-
Joseph Couvrand Maire

Ne signent :

Boisrobert Félix- Couvrand- Pelaud Marc .

Le développement de l'industrie avait déjà amené dans les villes une foule d'ouvriers, dont la condition, bien misérable sous Louis-Philippe, quelque peu améliorée sous Napoléon III, restait encore insuffisante au début de la troisième République. L'une des causes de cette situation inférieure venait de ce que l'ouvrier était isolé. La Révolution avait aboli les corporations. La troisième République les rétablit en quelque sorte, sous une autre forme : en 1884, elle permit aux ouvriers de constituer des syndicats professionnels, c'est-à-dire de se grouper en associations pour défendre leurs intérêts.

De là va naître peu à peu la grande puissance de la classe ouvrière, dont les divers syndicats ont fini par se réunir dans la vaste "Confédération générale du travail", la C.G.T. Toutefois, en raison des tendances de la C.G.T., un bon nombre d'ouvriers chrétiens ont fondé un groupement analogue, la "Confédération des travailleurs chrétiens", la C.F.T.C.

Le droit de grève avait été accordé par Napoléon III. Mais c'est surtout depuis quarante ans qu'ont été votées les principales lois sociales. La loi sur les accidents du travail assure une indemnité aux ouvriers blessés pendant leur travail.

La durée du travail fut limitée d'abord pour les femmes et les enfants, puis pour les ouvriers eux-mêmes. La plupart travaillaient autrefois douze heures par jour ; ils jouissaient peu de la vie de famille, partant le matin avant que les enfants fussent levés, revenant le soir au moment où ils se couchaient.

Le loi sur le repos hebdomadaire accorda aux travailleurs un jour de repos par semaine. La loi de huit heures limita encore plus justement la durée du travail.

Après la guerre, fut votée la loi sur les assurances sociales, qui garantit les soins gratuits aux travailleurs malades et une retraite à ceux qui, infirmes ou trop âgés, ne pourraient plus gagner leur vie.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE

Séance ordinaire du 23 novembre 1879.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le vingt-trois du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Reine réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et la présidence de Mr le Maire. Etaient présents : Couvrant, maire, Gouray Joseph, Pelaud Marc, Pelaud Guillaume, Loiseau Jacques, Boisrobert Félix, Couvrant Pierre, Pelaud François, Allaire Guillaume, Belliot Jacques et Pabeuf Jean.

Mr le Maire ouvre la séance et fait connaître au Conseil municipal qu'il vient d'acquiescer le terrain proposé et accepté pour le nouveau cimetière et leur fait connaître, en outre, que la population toute entière lui a manifesté le désir d'inhumer les défunts le plus tôt possible et lui a promis de faire les clôtures avec les palissades dans de bonnes conditions, sans que la commune ait aucun frais à supporter.

Mr le Maire connaissait l'urgence de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation d'interdire les sépultures dans le cimetière actuel qui se trouve situé au centre du Bourg et que, par suite de la reconstruction de l'église, est tellement amoindri qu'il n'y a plus de place pour y mettre les corps des défunts.

Propose au Conseil municipal de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de clore le nouveau cimetière avec des palissades et à y transférer le cimetière.

Le Conseil municipal connaissait l'urgence de déplacer le cimetière actuel le plus tôt possible du milieu du Bourg, pour cause de salubrité publique, prie Monsieur le Préfet de donner suite aux propositions de Mr le Maire, dans les plus courts délais possibles.

Délibéré en Mairie à Sainte-Reine, les jours, mois et an susdits.

Pelaud, Allaire, Belliot, Gouray, Loiseau, Pabeuf, Joseph Couvrant, maire.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1891 (extrait)

Le Conseil toujours sous la présidence de Mr le Maire qui fait connaître au Conseil Municipal que, par suite de l'établissement du nouveau cimetière qui a eu lieu en 1879, il n'a été fait aucune inhumation dans l'ancien cimetière depuis le 25 décembre 1879, et qu'il y avait lieu de demander l'exhumation. Le Conseil Municipal vu la proposition de Mr le Maire considérant qu'il est urgent de faire l'exhumation des ossements des défunts qui se trouvent dans l'ancien cimetière pour les transporter dans le nouveau, sont unanimement d'avis que Mr le Maire soit autorisé à faire faire ce travail dans le plus court délai possible.

Délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits.

Belliot, Pelaud, Ménolet, Pabeuf, Loiseau, Joseph Couvrant, maire, signent.

Couvrant Pierre, Boisrobert Félix ne signent.

ACQUISITION DE NOUVEAUX VITRAUX (emprunt)

Séance extraordinaire du 27 décembre 1891

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le vingt-sept du mois de décembre à l'heure de midi, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Reine, dûment convoqué par Mr le Maire, et affiché à la porte de la mairie, s'est assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Couvrant Joseph, maire, en session extraordinaire.

Etaient présents : M. Couvrant, maire, M.M. Belliot Jacques, Pabeuf Jacques, Ménolet Jean-Joseph, Jouin Jean-Joseph, Boisrobert Félix, Couvrant Pierre, Pelaud François, et Loiseau Jacques formant la majorité du Conseil.

Absents : Cochard Joseph et Gouray Joseph.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, Monsieur Pelaud François a été élu secrétaire et a accepté.

L'assemblée ainsi composée, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil municipal, d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de St-Nazaire en date du 12 décembre, ayant pour objet la demande formée par le Conseil de Fabrique de Sainte-Reine, par délibération en date du 5 avril 1891, qui sollicite l'autorisation de faire un emprunt au Crédit Foncier de France, d'une somme de 6000F., pour faire l'acquisition de nouveaux vitraux à l'église paroissiale de Sainte-Reine.

Le Conseil municipal considérant que la demande du Conseil de Fabrique est fondée, est d'avis qu'il soit donné suite à sa demande.

Délibéré en mairie, à Sainte-Reine, les jours, mois et an susdits.

CREATION D'UNE RECETTE BURALISTE

Séance du 13 novembre 1893

Extrait

Demande de création d'une recette buraliste dans la commune.

Le conseil municipal toujours sous la présidence de Mr le Maire continuant sa séance, Mr le Maire fait connaître au conseil que un certain nombre d'habitants de la commune propriétaires de vignes et d'arbres fruitiers lui ont exposé qu'il est désavantageux pour eux, de faire un parcours de 8 kilomètres pour se munir de passavant (1) et d'acquies pour le transport de leur boisson et l'ont prié de soumettre leur déclaration au conseil municipal pour qu'il demande à Monsieur le Préfet la création d'une recette buraliste dans la commune qui soit tenue par Monsieur Delahaye Joseph, gérant le bureau de tabac.

Le conseil municipal vu l'exposé de Monsieur le maire considérant qu'il est urgent qu'une recette buraliste soit créée dans la commune.

Demande à l'unanimité que monsieur le Préfet autorise la création d'une recette buraliste qui serait tenue par le gérant du bureau de tabac.

délibéré en mairie, à Sainte-Reine, les jours, mois et an susdits.

(1) Document autorisant la circulation en franchise d'une marchandise soumise aux droits (contributions indirectes, droits de douanes) sur un parcours et pour un temps déterminé.

CONSTRUCTION DU CLOCHER

Enfin la construction n'a rien coûté à la commune grâce à un don de Mr le Comte de la VILLEBOISNET

Sainte-Reine le 18 mai 1896

Monsieur le curé

Je puis vous donner l'assurance que pendant la session de février, le conseil municipal de Sainte-Reine s'est entretenu du projet de construction de la flèche du clocher.

J'ai cru pouvoir dire que le projet était sérieusement étudié et que Monsieur le Curé avait l'espoir de faire exécuter la construction pendant l'année 1896. Le conseil à l'unanimité des membres présents, a manifesté sa satisfaction de voir l'église achevée sans qu'il en coûte aucun sacrifice à la commune, et de jouir en son entier du charmant monument qui fait l'orgueil de Sainte-Reine.

Veillez agréer Monsieur le curé, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Mairie de Sainte Reine.

LA LOI DE SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT LES INVENTAIRES

La loi de séparation a commencé de produire ses fruits. L'inventaire constituait un premier acte d'hostilité, et c'est bien une provocation que les populations ont vue dans cette entrée des fonctionnaires du gouvernement dans nos églises pour y rechercher nos biens, en dresser la liste afin de préparer confiscations futures.

Dans nombre de paroisses, les fidèles sont accourus en foule, en même temps que les inspecteurs et receveurs pénétraient dans les églises. Plusieurs devant l'indignation populaire, n'ont pas osé franchir le seuil. Des scènes violentes se sont répétées presque partout, et pourtant les malheureux fonctionnaires chargés de la triste besogne ont agi le plus souvent avec la plus parfaite correction.

Mais allez donc retenir des colères concentrées depuis des années chez les citoyens français qui se sont soumis à toutes les obligations sociales, qui n'ont jamais démerité et qu'on bafoue, qu'on maltraite, qu'on enchaîne, qu'on affâme pour le seul crime d'être catholique !

Qui sème le vent récolte la tempête. L'entière responsabilité des malheurs qui nous menacent doit retomber sur la secte maudite qui dirige en ce moment les destinées de la France.

C'est en Vendée, aux Sables-d'Olonne, que le sang a coulé pour la première fois. Il y a là une rude race de marins qu'on a exaspéré par sa persécution religieuse.

INVENTAIRE DE L'EGLISE DE STE-REINE LE 5 MARS 1906

Comme le prescrit la loi de séparation de l'église et de l'Etat, un inventaire des biens appartenant aux paroisses doit être réalisé par des agents de l'état.

Ceci se passe dans notre paroisse le 5 mars 1906. Mais "dès 4 heures et demie, sur les routes asséchées, claquent les lourds sabots ferrés. C'est la population de Sainte-Reine, toute entière, hommes et femmes, jeunes et vieux, qui arrive par tous les chemins, pour défendre leur superbe église."

La foule s'est massée devant l'église, avec Mr l'Abbé CORBINEAU, curé. Arrive l'agent encadré de quatre gendarmes. Il balbutie : "Monsieur le Curé...vous savez...nous venons..." "Oui, répond le pasteur, on savait... nous savons tous...et l'inventaire ne se fera pas."

Monsieur le Curé lit, alors, d'une voix vibrante d'émotion contenue une superbe protestation contre les inventaires.

L'agent ainsi que les quatre gendarmes s'en retournent sans avoir pénétré dans l'église.

Extrait d'un registre paroissial.

Très émue en apprenant qu'on allait procéder à l'inventaire, la population sablaise s'est spontanément portée vers l'église. Elle remplissait le vaste édifice, alternant le chant des cantiques avec la récitation du chapelet, pendant que M. l'inspecteur accomplissait devant les délégués du Conseil de Fabrique, témoins obligés de cette opération, la mission qui lui avait été donnée. La foule s'énervait, manifestait vivement son indignation et au départ du fonctionnaire, elle l'entoura, le bouscula et le frappa, le rendant responsable.

De l'autre côté du port, à l'église de la Chaume, le receveur de l'enregistrement était entré dans la sacristie par la porte extérieure.

La foule rassemblée à l'église se précipite dans la sacristie. Un cri universel se fait entendre : "Cette église est à nous, ces biens sont à nous ! Nous ne voulons pas être volés !" Une protestation énergique est lue devant la foule silencieuse. On y fait constater que cet inventaire constitue un attentat qui prépare la spoliation définitive de l'église. Surtout on fait bien remarquer que l'église de la Chaume n'est point la propriété de l'Etat, du département ou de la commune, mais celle incontestable et exclusive de la paroisse.

La foule souligne chaque mot par des acclamations. Quand l'exécuteur de la loi veut s'introduire dans l'église par la porte inférieure d'abord, par la porte extérieure ensuite, la foule se poste à toutes les entrées et l'empêche d'avancer d'un pas. Le fonctionnaire est obligé de brousseler chemin ; une partie de la foule lui fait la conduite que l'on devine, pendant que la majorité des fidèles reste à l'église pour réciter une prière et chanter le Parce Domine, afin de demander à Dieu de ne pas punir la France de l'apostasie officielle de son gouvernement.

LE PELERIN

CONSTRUCTION DE LA VOIE FERREE ST NAZAIRE LA ROCHE BERNARD

Séance du 30 juillet 1905 (extrait)

- Tramway de Saint-Nazaire à la Roche-Bernard

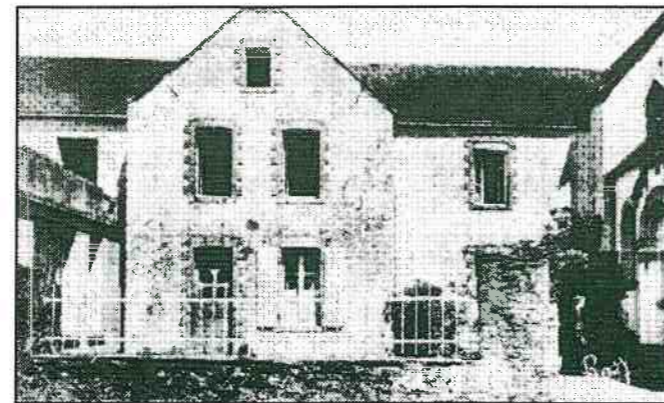
- Embranchement de Sainte-Reine à Pontchâteau

"Mr le Président expose au Conseil municipal l'utilité incontestable qu'aurait pour le commerce de la contrée, la création entre Sainte-Reine et Pontchâteau d'un embranchement de la ligne de tramway de Saint-Nazaire à la Roche-Bernard.

Le Conseil municipal estime que l'établissement de cette nouvelle ligne rendrait les plus grands services et prie Monsieur le Préfet de solliciter avec instances du Conseil Général la mise en étude de ce travail."

Ce désir ne trouva jamais de réalisation.

—CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE—



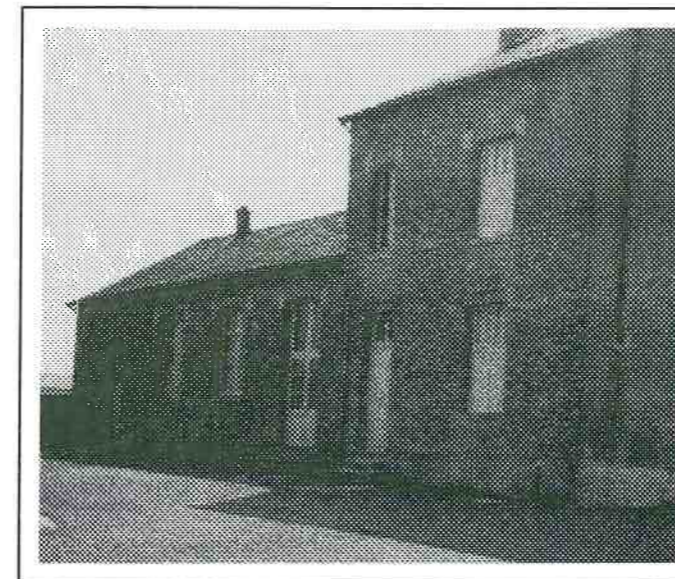
III ème REPUBLIQUE

CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE PLOUX

Séance du 14 février 1909 (extrait)

M. le Président soumet au Conseil municipal la promesse de vente de Sieur Perraud Louis relative à son terrain de la Noë de Ploux, au prix de 60 francs l'are, le procès verbal d'expertise du dit terrain et son plan côté.

Malgré son prix un peu élevé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, estime que le terrain en question doit être adopté pour la construction de l'école des filles.



MISE EN PLACE DU RESEAU TELEPHONIQUE

Séance du 21 avril 1912

L'an mil neuf cent douze, le vingt et un du mois d'avril, à trois heures de l'après-midi, le Conseil municipal de Sainte-Reine, dûment convoqué par Mr le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Arthur Espivent de la Villeboisnet, Maire.

Présents : Mrs Belliot, Boisrobert, Couvrant, Jouin, Couvrant, Guihard, Halgand, Noblet, Paboeuf, Pelaud Jean, Pelaud François, Rual, Espivent de la Villeboisnet.

Mr Rual a été élu secrétaire.

Sur la proposition du Président, le Conseil municipal désigne comme gérant de la cabine téléphonique, et comme agent chargé de la remise des télégrammes, des avis d'appel téléphonique et de messages téléphonés, Mademoiselle Delahaye Marie, âgée de vingt neuf ans, habitant le bourg de Sainte-Reine.

Le Conseil municipal fixe à la somme de cent francs, l'indemnité annuelle allouée à cet agent, et la somme de vingt francs la location du bureau.

Le Conseil municipal décide que la distribution sera gratuite dans un cercle d'un rayon d'un kilomètre et ayant son centre au bureau téléphonique qui sera établi en la maison de la famille Delahaye, sise dans l'angle sud-ouest des chemins de grande communication n° 4 et 33.

Ainsi fait et délibéré les dits jours, mois et an et ont signé les membres présents.

1914

EN FRANCE

GUERRE DE 14 - 18

1914

STE-REINE-DE-BRETAGNE

GUERRE DE 14 - 18

Nombre d'Habitants en 1914 : 1175

Mobilisés : 200 environ

Mort pour la France : 57, soit 4,75% de la population

CLERGE : Mr. Corbineau, Henri, curé.

La commune accueille généreusement plusieurs familles de réfugiés. Sept résident à Sainte-Reine jusqu'à la fin des hostilités ; les autres retournèrent dans leur pays immédiatement après la libération.

Il ne resta qu'une quinzaine d'hectares de terre en friche et cela, grâce au courage de la population agricole et malgré la pénurie de la main-d'oeuvre. Les familles des mobilisés, notamment les femmes, fournirent un travail bien souvent au-dessus de leurs forces pour conserver les terres en bon état et augmenter la production.

Pendant que la population civile travaillait si courageusement, les soldats de Sainte-Reine luttèrent avec opiniâtreté pour défendre la Patrie et arriver à la victoire définitive. Chacun sût faire vaillamment son devoir au front ainsi que le montrent les 57 enfants du pays tombés en héros au champ d'honneur.

SOLDATS CITES : Tranchant, Jean, deux citations...

OFFICIER, SOUS-OFFICIERS, SOLDATS ET MARINS MORTS POUR LA FRANCE

BROUSSARD Jean-Baptiste, Bourg

JAGU Julien, Haut-Mercier

RUAL Jean-Marie, Cuziac

ROUSSEL Constant, Lorganais

MAHE Auguste, Cuziac

DELALANDE Joseph, Fleuritais

BELLIOT Valentin, Haut-Mercier

DELAHAYE Alphonse, Bourg

GUICHARD François, Marongle

RAGUET Louis, Lorganais

PERRAIS Pierre, Travers

BERTHO Aristide, Bourg

POURCHASSE Julien, Cuziac

MAHE Jean-Marie, Bodio

SARZEAU François, Le Frêne

JAGU Alphonse, Haut-Mercier

HALGAND François, Brétins

PERRAUD Jean-Marie, Cuziac

CHEVEAU Pierre, Les Noës

TRANCHANT Stanislas, Blanchardais

HALGAND Joseph, Bourg

PERRAUD Jean-Marie, Cuziac

PERRAUD Joseph, Bourg

GUICHARD Pierre, Marongle

HALGAND Joseph, Pommeraye

MEIGNEN, Théophile, Etang de Crévy

GUIHÉNEUX François, Lorganais

MOYON Pierre, Lorganais

BERTHO Marcel, Bourg

THOBIE Lucien, Marongle

RAGUET Joseph, Lorganais

SARZEAU Emilien, Hècherais

PERRIOT François, Le Deffay

BELLIOT Louis, Cuziac

COUVRAND Joseph, Grenongle

PELAUD Marc, La Poterie

JAGU Louis

THOBIE Arsène, Marongle

ALLAIN François, Crévy

COUVRAND Alphonse, Lorganais

COUVRAND Théophile, Lorganais

MENORET Pierre, Cuziac

PERRAUD François, Bourg

HALGAND Félix, Les Brétins

LECOMTE Louis, Les Noës

PELAUD François, La Poterie

TRANCHANT Jean-Marie, Cuziac

VAILLANT Guillaume, La Mare

HALGAND Gustave, Bourg

COUVRAND François, Lorganais

SARZEAU Pierre, Le Hecherais

RIALLAND Jean-Baptiste, Montmarras

VERGER Jean-Marie, Le Cormier

HALGAND Joseph, Le Noës

RUAL Auguste, Cuziac

RIOT Félix, Guervaux

EN FRANCE

1918

L'ARMISTICE DE 1918



Georges CLEMENCEAU

1841 - 1929



Ferdinand FOCH

Maréchal de France

1851 - 1929

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1918

STE-REINE devient :
SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Séance du 28 juillet 1918

(extrait)

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet au sujet de donner un nom de complément à la commune de Sainte-Reine.

Le Conseil municipal a décidé de dénommer la commune :
"Sainte-Reine-de-Bretagne".

UNE PREMIERE USINE A
STE-REINE-DE-BRETAGNE
Les Briqueteries du Roué avec extraction de la
glaise dans les trous à Tenaud en 1918

Séance du 28 juillet 1918 (extrait)

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Administrateur délégué des Briqueteries de Rozé avisant que pour faciliter nos communications, entre nos carrières de Grenongle et le terrain du Roué sur lequel nous projetons d'édifier notre nouvelle usine, nous avons l'intention de mettre en état et à notre charge, en ce qui concerne la pierre et l'établissement des aqueducs nécessaires pour l'écoulement des eaux, tout, ou en partie du chemin vicinal qui relie ces deux endroits.

Demande :

1° - que les propriétaires riverains nous déchargent d'une partie de la main d'oeuvre en prenant à leur compte au moins la moitié.

2° - que nous soyons autorisés à installer en bordure du chemin et, bien entendu, de façon à ne gêner en rien la circulation, tous moyens de transport mécanique que nous jugerions utiles dans l'avenir.

Le Conseil décide :

Que, pour l'article 1er, il n'a pas à intervenir auprès des propriétaires riverains. Mais autorise l'installation, en bordure du chemin en question, tous moyens de transports mécaniques, à condition que cette installation laisse disponible un espace de 6 mètres en largeur comme en hauteur, de façon à ne gêner la circulation des voitures chargées.

Ainsi fait et délibéré, les dits jours, mois et an.

Ont signé les membres présents.

Pelaud, Halgand, Guihard, Rual, Paboeuf.

1920

EN FRANCE

III ème REPUBLIQUE LES ANNÉES FOLLES

Changement du statut des femmes à la suite de la guerre 14 – 18.

Paul POIRET révolutionne le costume féminin en abandonnant le corset.
Gabrielle CHANEL dite Coco CHANEL impose un style simple et épuré

1920

STE – REINE – DE – BRETAGNE

L'ELECTRICITE A STE – REINE – DE – BRETAGNE

Séance ordinaire du 20 avril 1924 (extrait)

Monsieur le Président présente au Conseil municipal une demande de Monsieur le Préfet en vue de l'électrification dans la commune, avec communication à Crossac, Chapelle-des-Marais et Missillac. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier donne avis favorable et considère qu'il n'y a aucune modification à faire valoir.

Séance extraordinaire du 2 mai 1926 (extrait)

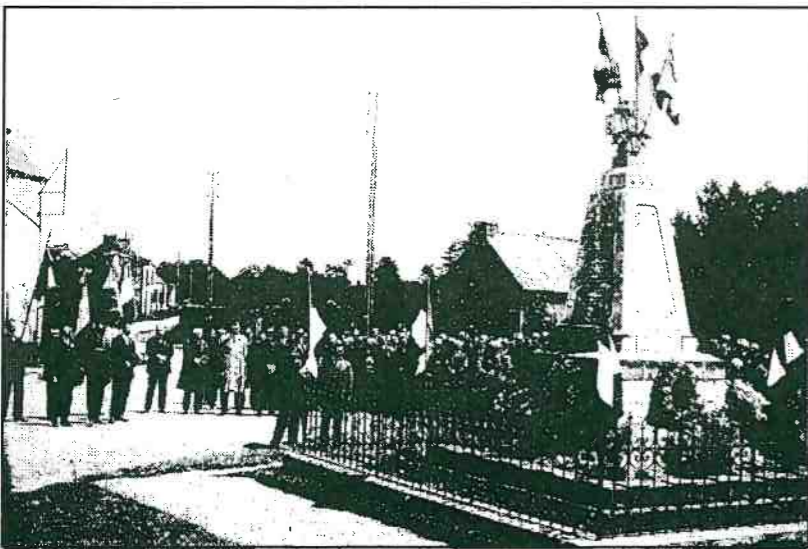
Mr le Président signale au Conseil l'urgence qu'il y a à ce qu'il se prononce sur le projet d'électrification de la commune de Sainte-Reine-de-Bretagne.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé du Maire et pris connaissance du dossier, considérant qu'il y a le plus grand intérêt à doter la commune d'une distribution d'énergie électrique, que les dispositions du projet répondent aux conditions locales, décide d'adopter le tracé du réseau communal suivant le plan soumis et le devis correspondant.

Séance ordinaire du 8 août 1926 (extrait)

Mr le Président expose au Conseil que pour faire face aux dépenses de premier établissement du réseau communal d'électricité basse tension de l'éclairage des voies publiques et des bâtiments municipaux et après emploi des ressources disponibles de la commune, un emprunt de vingt-cinq mille francs est nécessaire, qu'il trouve dans la localité même des souscripteurs volontaires disposer à prêter cette somme à la commune, à 5 % d'intérêts nets d'impôt, avec amortissement à 20 ans, que les conditions sont bien plus avantageuses que celles qu'on pourrait avoir d'un établissement financier ou obtenir par voie de concurrence. Le Conseil accepte et autorise le Maire à conclure les traités d'emprunts de gré à gré avec les différents souscripteurs.

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS EN 1921



NAISSANCE DE René Guy CADOU le 15 Février 1920

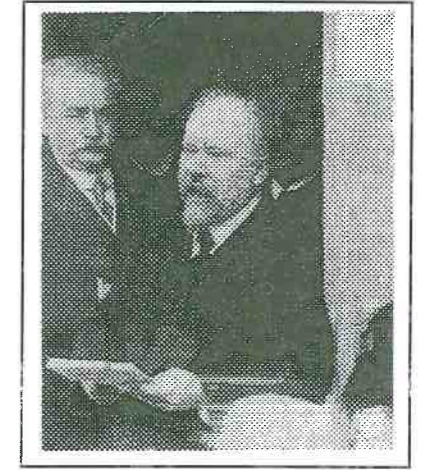


EN FRANCE

1926

III ème REPUBLIQUE

De 1926 à 1932, la France vit une nouvelle Belle Epoque. La stabilisation financière de Poincaré permet, dès 1926, un brillant redressement économique. A la faveur de la détente internationale, l'industrie française s'impose sur les marchés européens. La France arrive au troisième rang mondial pour la production de fonte et d'acier, au second rang pour la production d'automobiles. Les niveaux de vie s'améliorent. Les magasins Prisunic ouvrent leurs portes en 1927 et les premiers appareils électroménagers pénètrent dans les foyers. Paris devient un centre actif de création littéraire et artistique. La vie provinciale évolue grâce à l'irruption de l'automobile et de la T.S.F. Vers 1930, André Tardieu, chef de gouvernement optimiste et entreprenant, incarne cette France prospère. Mais une nouvelle génération déçue de la République parlementaire aspire à changer la politique.



STE – REINE – DE – BRETAGNE

1926

UN NOUVEAU MOYEN DE TRANSPORT LES CARS PERRAUD

Séance ordinaire du 8 août 1926 (extrait)

Subvention PERRAUD

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil d'une demande de subvention formulée par Perraud Jean, entrepreneur de transports automobiles et demeurant à Herbignac.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, considérant que Monsieur Perraud Jean assure un service régulier entre Pontchâteau et Herbignac qui donne toute satisfaction aux usagers et qu'il est d'une incontestable utilité, attendu que la commune d'Herbignac et celle de la Chapelle-des-Marais lui ont déjà voté des subventions respectives annuelles de quatre mille francs et de deux mille francs, en faveur de Mr Perraud Jean.

Le Conseil municipal considérant d'autre part que des services automobiles sérieusement assurés tels que ceux organisés par Mr Perraud peuvent donner aux populations des satisfactions bien plus importantes que les chemins de fer d'intérêt local.

Considérant, en outre, que les transports automobiles sont beaucoup moins onéreux pour les finances départementales que les dits chemins de fer, émet le voeu que le département de Loire-Inférieure accorde à Mr Perraud la plus large subvention possible. Emet le voeu, en outre, que les services postaux soient confiés à l'entreprise sus-dit.

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE le 18 juin 1926

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE
18 JUIN 1926

Président : LITOUX Maxime

Vice-Président : GUIHENEUF Louis

Trésorier – secrétaire : GUIHENEUF Nicolas

Commissaire : MAHE Pierre

Membres : CADOU Georges, CUZOU André, DELAHAYE Joseph, GUIHARD Jean, PERRAUD Jean

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE
10 JUILLET 1970

Président : GILBERT Pierre

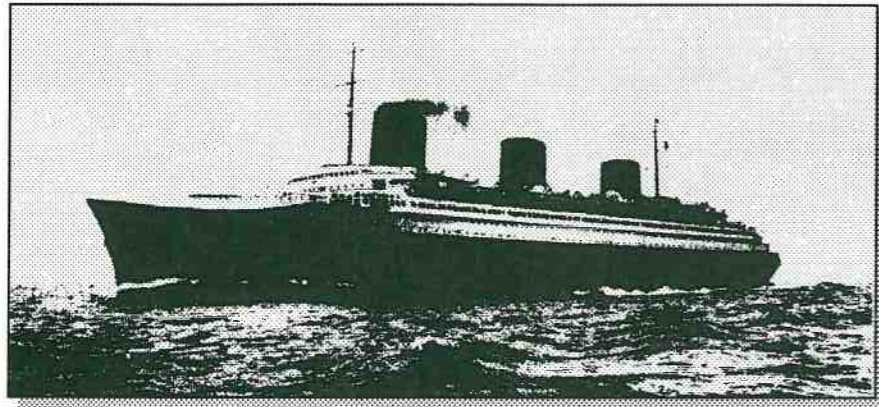
Vice-Président : PERRAUD Joseph

Trésorier : DELAHAYE Louis

Secrétaire : PIRONNET Gilbert

Membres : BAUCHEREL Armand, BERNIER Marcel, DROUILLET Henri, LACOSTE Joseph, THOBIE Alexandre

CONSTRUCTION A ST-NAZAIRE DU PAQUEBOT " NORMANDIE "



Une ville flottante : Le "Normandie". Les bateaux à vapeur n'ont pas cessé de se perfectionner durant tout le XIX^e siècle, pour la rapidité comme pour le confort. Aujourd'hui, les grands paquebots qui sillonnent les mers et les océans sont de vraies villes flottantes. La France a eu la gloire de posséder un des plus beaux navires du monde, le Normandie, qui appartenait à la Compagnie Générale Transatlantique et était destiné à faire le service le Havre - New-York.

Le Normandie avait 313 mètres de long et 36 m 40 de large. Sa hauteur était celle d'une maison de 10 étages ; le diamètre de ses cheminées était de 16 m 30. Il possédait une chapelle avec orgues, un théâtre de 400 places, une piscine de 25 mètres de long, un jardin d'hiver, etc. : tout avait été aménagé avec un luxe inouï. Monté par 1 320 hommes d'équipage, il pouvait emporter plus de 2 000 passagers. Il a effectué son premier voyage en 1935, allant du Havre à New-York en quatre jours et trois heures ; l'Amérique lui fit un accueil enthousiaste.

CREATION D'UN FONDS DE CHOMAGE

Séance du 28 février 1932
(extrait)

Fonds municipal de chômage

Monsieur le Président demande au Conseil municipal de bien vouloir créer un fonds de chômage dans la commune de Sainte-Reine-de-Bretagne dans les termes du décret du 28 décembre 1926.

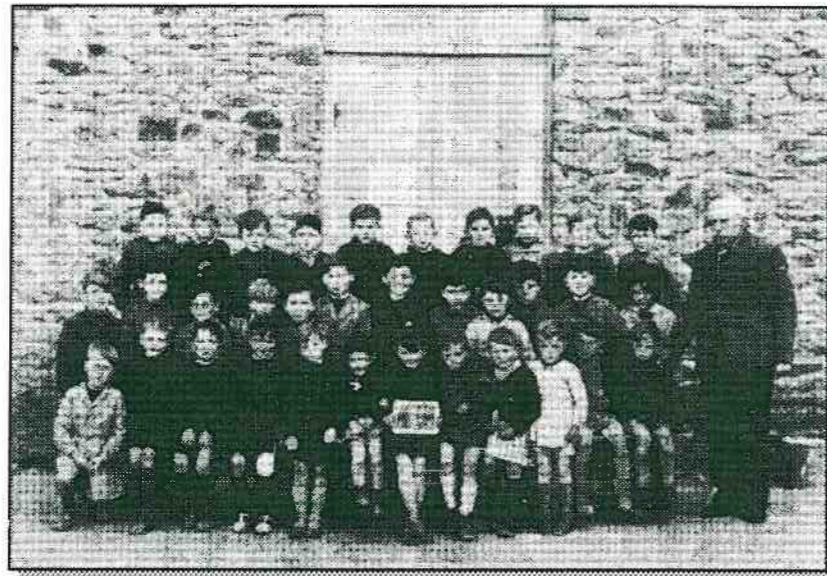
Le Conseil municipal propose un crédit de mille francs pris sur les fonds disponibles ouverts pour cet objet par le Conseil municipal.

Le Conseil donne un avis favorable.

CREATION DE L'ENTREPRISE BELLIOT EN 1931

THERESE DELAHAYE EST NOMMÉE
SECRETARE DE MAIRIE EN 1937

OUVERTURE DE L'ECOLE ST-LOUIS EN 1939



PARIS A L'HEURE ALLEMANDE (rue de Rivoli)



Un agent de police et un officier SS

STE-REINE-DE-BRETAGNE LA GUERRE DE 39-45

A STE-REINE-DE-BRETAGNE par Jean ALLAIRE

Le 2 décembre 1939 - déclaration de la guerre

Les hommes sont mobilisés, beaucoup sont fait prisonniers au mois de juin 1940; ils resteront 5 ans en Allemagne. Certains se retrouvent en zone libre, ils reviendront en fin d'année 1940.

Fin juin 1940. Les Allemands se présentent dans chaque famille et commencent l'occupation avec leur siège au Château du Deffay. A cette époque le Maire était Monsieur Francis COUVRAND, l'adjoint était Monsieur Jean PERRAUD et le garde-champêtre était Monsieur Stanislas MEIGNEN.

Le Maire ainsi que le garde-champêtre refusant de collaborer avec les troupes d'occupation se retrouvent en prison à Nantes, ils sont condamnés à 3 mois de prison, Francis COUVRAND vu son âge ne restera qu'un mois. En 1940 plusieurs familles belges sont hébergées à Sainte-Reine-de-Bretagne, elles ont pris la fuite devant l'armée allemande.

Août - Septembre - Octobre 1941-1942, extraction de la tourbe dans la Boulaie, à gauche en allant au Pont de Marongle. Des wagonnets ramenaient la "Motte" jusqu'à

la route de l'Île et les camions la transportaient dans différentes localités. Elle remplaçait le charbon. A partir de l'hiver 1942, les marais restent inondés en prévision d'un débarquement des troupes alliées sur l'Océan Atlantique, le bord de mer est pourtant bien gardé. Les blockhaus existent partout.

Les lieux-dit : Marhé et l'Île sont choisis par les Allemands comme points stratégiques en cas de percée des alliés sur le bord de mer. En 1943 et 1944 les hommes de Sainte-Reine-de-Bretagne sont réquisitionnés pour abattre, détruire tous les fossés et arbres en bordure du Marais, et creuser des tranchées d'environ 1 m 80 de profondeur sur 80 cm de largeur en forme de Z et pourvues de caillebotis. Des emplacements sont prévus pour les pièces d'artillerie. Dans les terrains nus, d'une assez grande surface, il fallait planter des poteaux de 4 à 5 mètres de hauteur, taillés en biseau pour empêcher l'atterrissage des avions.

Au cours de ces travaux les Allemands se servaient des outils de la population (pelles, pioches, scies...) Les Allemands avaient faim comme toute la population vu

suite page 27

1939

EN FRANCE

GUERRE DE 39-45

1939

STE-REINE-DE-BRETAGNE

LA GUERRE DE 39-45 A STE-REINE-DE-BRETAGNE Jean ALLAIRE (suite)

les restrictions. Ils commençaient à manger la moëlle de choux fourragers en fendant les pieds en quatre, ces choux appartenaient à Monsieur Louis BOISROBERT de BODIO et se trouvaient à Marhé. Les cultivateurs des environs ramassaient tous les choux d'une seule corvée et par la suite Louis s'approvisionna chez chacun d'entre eux suivant ses besoins au cours de l'hiver. Ils volaient aussi les rutabagas pour les manger après cuisson. Pendant toute l'occupation c'était la réquisition permanente, le foin, le blé, la paille, les betteraves, les choux, les vaches, les veaux, les génisses.

A propos de bovins, chaque famille de cultivateurs avait le droit à un certain nombre de bêtes, il fallait souvent ruser, tel le cas d'un cultivateur de la Poterie qui avait le droit à 6 vaches seulement, et en possédait une dizaine. Un après-midi les Allemands contrôlent les places dans l'écurie et demandent à voir les bêtes, elles étaient à la pâture. Son fils se rendant compte de la situation avertit la gardienne et avec d'autres personnes séparent les bêtes suivant le nombre permis. Heureusement qu'à cette époque les taillis et fourrés ne manquaient pas, c'étaient des lieux idéaux pour cacher les bêtes.

1942 - Septembre

Evasion des prisonniers polonais et algériens à la carrière de la Poterie.

S'il a existé 7 moulins dans un rayon de 7 kilomètres, à la guerre de 1939-1945, trois seulement sont en activité: les 2 moulins de la Fortune et le moulin de Ploux. Pendant l'occupation et surtout à l'époque de la poche de St-Nazaire ils vont tourner jour et nuit pour ravitailler les pays

cruellement rationnés. On venait de partout, de Guérande, de St Joachim pour avoir quelques kilos de farine nécessaires à la nourriture des enfants surtout et à toute la population.

Les Bombardements

Par 2 fois au printemps 1943, Sainte-Reine-de-Bretagne a été bombardée, beaucoup de bombes incendiaires tombées en peu partout dans la commune, un seul incendie chez Rose BELLIOU à Cuziac (tas de foin). Une bombe assez puissante tombe entre deux maisons à Cuziac, mais n'explose pas. Quelques obus par-ci par-là, mais rien de grave. Comme un peu partout une certaine résistance existe et des contacts sont établis avec l'Angleterre. En 1942, est parachuté un poste émetteur récepteur il tombe au lieu dit "les champs plats" dans le courant d'un samedi après-midi. Deux cultivateurs se trouvant à labourer leur champ à proximité voient ce parachute accroché dans les arbres avec ce poste en dessous. Ils avertissent les autorités et malheureusement les Allemands sont les premiers avertis, ils s'empressent de récupérer le poste.

Les réfugiés

Fuyant les bombardements de St-Nazaire, Méan, Trignac, 400 personnes trouvent asile dans la commune: grenier, dépendance aménagée, très vieille maison un peu retapée. Le plus souvent, grâce à des relations de travail, quelquefois c'est dans la famille.

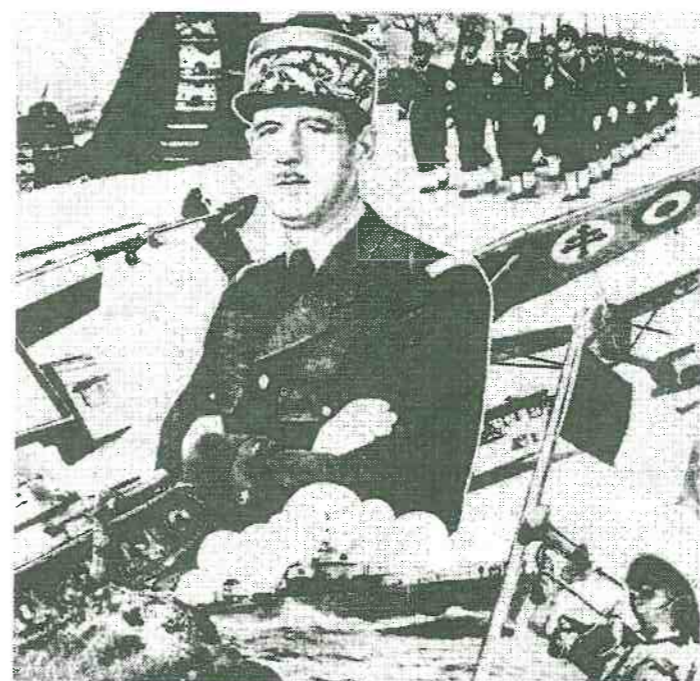
Les jeunes participent aux travaux (battage, ramassage des pommes, vendanges) et au pressoir où il faut écraser les pommes et le raisin à la force des bras.

SOLDATS DE LA GUERRE 39-45 DE STE-REINE MORTS POUR LA FRANCE

Georges BUGEL, du Haut-Mercier
Joseph GUIHARD, de l'Organais
Joseph LEROUX, du Bourg

EN FRANCE

1945



LA LIBERATION

STE-REINE-DE-BRETAGNE

1945

LA LIBERATION A STE-REINE-DE-BRETAGNE

Extraits d'une lettre d'une maman de Marongle à sa fille

le 21 mai 1945

Ma chère petite fille,

Comme je suis contente de te savoir mieux que tu n'étais quand nous t'avions vue, il y a un an, mais aussi que d'événements ont passé depuis, on se demande si c'est bien vrai que nous sommes délivrés.

Et maintenant, si tous les prisonniers étaient arrivés, ce serait beau. Les gars de Marongle sont tous arrivés. J.... M.... est arrivé hier soir.

Même quand il ne revient qu'un prisonnier, les cloches sonnent et tout le monde part vers le bourg voir qui c'est. Chaque village ramène les siens en chantant : "A bas Hitler et son armée ! A bas Hitler et l'Allemagne ! Vive de Gaulle et la Bretagne !".

Pas de nouvelles de J.... M....., il a été délivré par les Russes. Il paraît qu'ils leur prennent tout: leur argent, leurs montres, leurs alliances... Tous les soirs de la semaine dernière, il est arrivé des prisonniers. Espérons que pour J... M..., ce sera pour cette semaine.

Ma chère petite fille, nous avons toujours mangé notre content, car nous avons tout chez nous. Mais comme il y a eu des gens qui avaient de la misère à se ravitailler. Ils allaient jusqu'à Bouvron chercher du blé et des pommes de terre. Parfois, les Allemands leur prenaient leurs marchandises, en s'en retournant. Mais tout cela est passé, il faudra encore donner des vaches pour nourrir les soldats français, mais ça ne sera pas pareil.

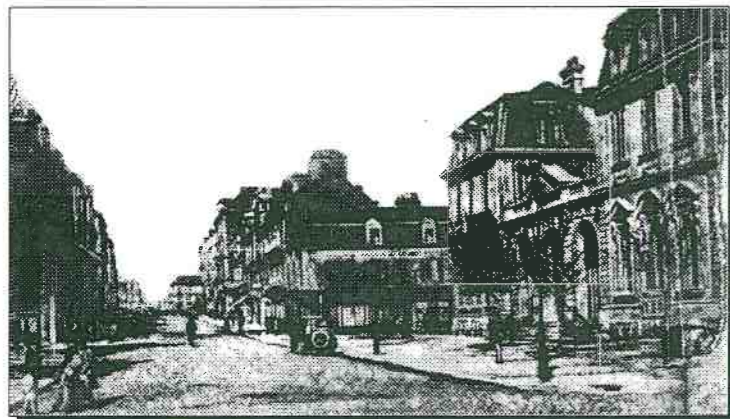
Ma chère petite fille, je te quitte et te dis "bonne santé".

Ta mère.

1946

EN FRANCE

LA FRANCE PANSE SES PLAIES

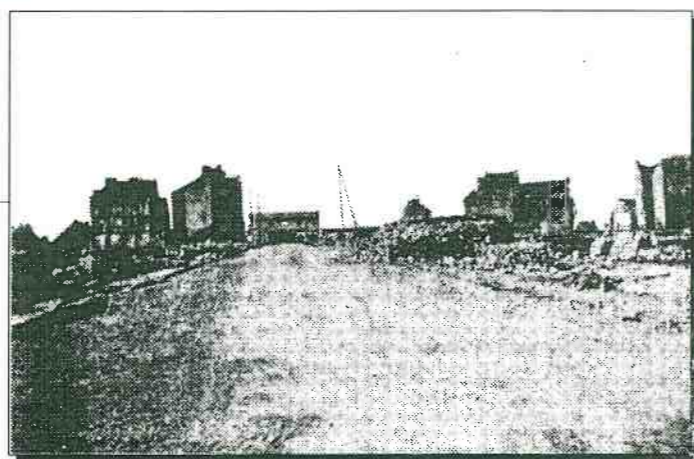


ST NAZAIRE

La rue Amiral-Courbet en 1939

ST NAZAIRE

La rue Amiral-Courbet en 1947



1946

STE-REINE-DE-BRETAGNE

MOMUMENT A LA MEMOIRE DU PERE DE MONTFORT

Le mardi 9 janvier 1949, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé sous la Présidence de Monsieur PERRAUD, maire. Le conseil examine divers dossiers d'assistance.

Le Président fait connaître à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de Monsieur l'Abbé CHEVALIER, curé de la commune, tendant à obtenir la jouissance de la petite place communale située à l'angle de la route G.C.4 et du chemin rural non reconnu, reliant les routes C.G.4 et G.C. 33.

Monsieur l'Abbé CHEVALIER se base pour formuler cette demande sur le fait que sa paroisse bénéficiant actuellement d'une mission prêchée par les Missionnaires Montfortains, Monsieur le Curé et les Missionnaires seraient très désireux d'élever sur la place précitée un monument à la mémoire du Père de Montfort.

Le conseil Municipal, considérant le Père de Montfort qui, à différentes reprises a prêché plusieurs missions dans cette paroisse et en particulier celle de 1709, qu'il a laissé dans le pays de nombreux et profonds souvenirs, qu'il est vénéré dans toute la région et que, dans cette région, il est considéré comme ayant été l'Apôtre de l'Ouest, félicite Monsieur le Curé de son initiative, s'associe de tout coeur à l'érection de ce monument

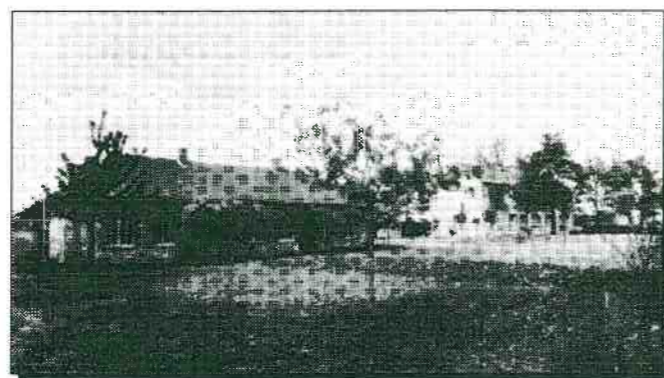
qui comblera les voeux de la presque totalité de la population. Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur l'Abbé CHEVALIER à utiliser la place demandée pour l'érection du monument.

- Vote les crédits nécessaires pour faire exécuter d'urgence les travaux de remise en état de cette place.

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté qui sauvegardera l'entretien et la propreté de cette place.

ACQUISITION DU TERRAIN DE FOOTBALL AU ROUÉ 1949

DEBUT DE LA COLONIE DE VACANCES DE CHATENAY-MALABRY



EN FRANCE

1954

LA GUERRE D'ALGERIE



Un soldat français à la recherche d'explosifs cachés, s'approche d'une femme musulmane avec un détecteur de mines.

"Je vous ai compris !" proclame le général de Gaulle à la population algérienne rassemblée devant le Gouvernement général d'Alger. Entendu comme une promesse de conserver l'Algérie française, la formule, en fait, n'engageait à rien. Pourtant, elle fut la source de nombreuses désillusions.



STE-REINE-DE-BRETAGNE

1954

CREATION DU PREMIER BUREAU D'AIDE SOCIALE

Séance du 20 octobre 1954

Monsieur le Président donne lecture d'une circulaire de Monsieur le Sous-Préfet présentant conformément au décret du 29 Novembre 1953, la transformation du bureau d'assistance sous le nom de " Bureau d'aide sociale". Conformément aux instructions, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués devant faire partie de la commission administrative du " Bureau d'aide sociale".

- 1 Barré Joseph, maire, Président
- 2 Boisrobert Louis, membre élu par le Conseil Municipal.
- 3 Rudl Victor, membre élu par le Conseil Municipal.

Membres proposés:

Belliot Alphonse, maçon, né à Sainte-Reine, le 3 Janvier 1909 demeurant à Cuziac.

Meignen Clair, cultivateur, né à Ste Anne de Campbon, le 25 Avril 1909 demeurant au Frêne.

Guhéneuf Jean-Joseph, maçon, né à Sainte-Reine le 30 Janvier 1912, demeurant au Bourg.

CONSTITUTION DE LA V^{ème} REPUBLIQUE

REGNE DU GENERAL DE GAULLE

Personnage de légende, Charles de Gaulle excite les passions, chez ses fidèles comme chez ses opposants. En mai 1958, il est accueilli comme le sauveur de la France, mais aussi par : "le fascisme ne passera pas". Pour les communistes, il est le valet du grand capital et des monopoles; pour François Mitterrand, il est celui qui, par des artifices politiques et électoraux (« le coup d'Etat permanent »), vole, à la gauche, la majorité; pour les centristes, il est l'homme de l'ancienne France nationaliste, opposé à l'Alliance atlantique et à l'Europe; pour l'extrême droite, enfin, il est le bradeur de l'empire et de l'Algérie, et donc le complice du communisme. Mais s'il a ses détracteurs, il a aussi ses chantres, François Mauriac et André Malraux et surtout ses inconditionnels de gauche ou de droite, tels Michel Debré ou Louis Vallon. Pour l'ensemble des Français, il reste le Grand Homme, distant mais familier (« le Grand Charles »), à qui l'on peut tout demander (« Charlot, des sous »). Il est celui qui, dans les circonstances périlleuses, sait imposer la solution, par la magie de ses discours (18 juin 1940, 23 avril 1961, 30 mai 1968). Ses formules à l'emporte-pièce (« un quarteron de généraux félons », « la chienlit », « le tracassin ») suscitent souvent l'adhésion, parfois le sarcasme, jamais l'indifférence. La dimension historique est encore plus manifeste dans les relations extérieures. Dans les pays du tiers monde, de Gaulle est reçu triomphalement, comme le libérateur de peuples, qui refuse l'hégémonie américaine. Les pays de l'Est l'apprécient aussi pour cela. L'Allemagne trouve en lui l'homme qui peut la réconcilier avec la France. Mais ses formules lui attirent aussi quelques haines solides. "Vive le Québec libre" choque les Américains, et son commentaire sur Israël, en 1967 (un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur), est ressenti par la communauté juive comme une gifle. Le personnage, contesté pendant sa présidence, apparaît, dès 1970, après sa mort, comme un des très grands hommes du xxe siècle.



Installation du service d'eau à partir de 1960.

Début des transports scolaires sur St NAZAIRE en 1961.

Acquisition des Trous à Tenaud. en 1962

Agrandissement du terrain de football en 1962.

Plaque, sur la mairie à la mémoire de René-Guy CADOU en 1962.

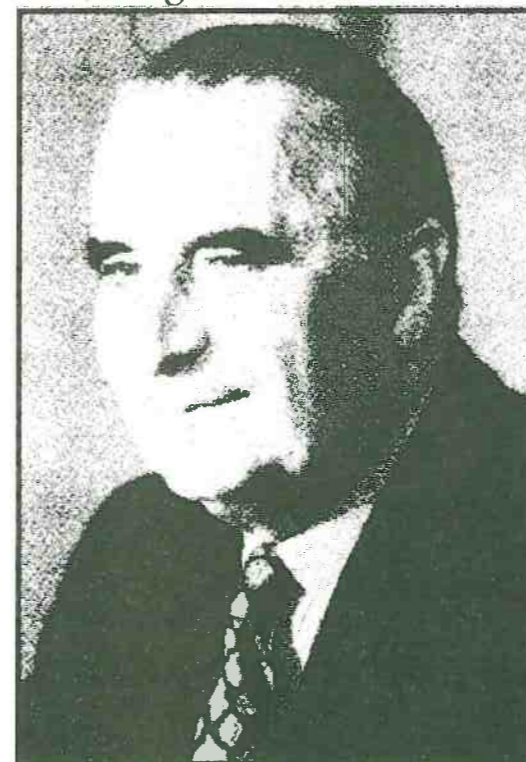
Remembrement des terres 1964-1966

Création d'une recette auxiliaire rurale (poste) 1966

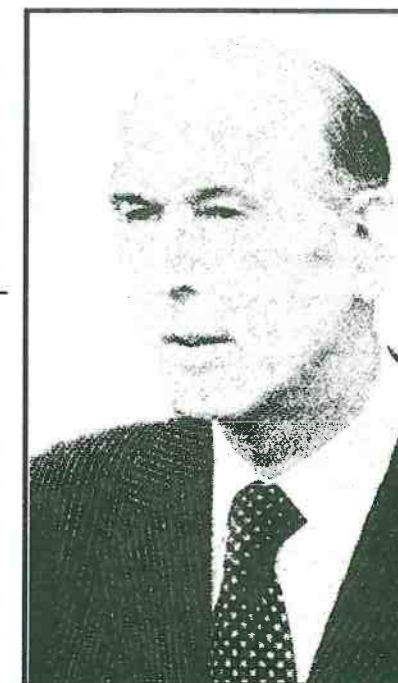
Lotissement communal des Noës 1968

L'APRES-GAULLISME

Georges POMPIDOU



Georges POMPIDOU, élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé de lettres est professeur à Marseille, puis à Paris. En 1945, il fait partie du cabinet de De Gaulle. Il entre ensuite à la banque Rothschild, dont il est directeur général de 1956 à 1962. Il assume la charge de Premier ministre de 1962 à 1968, année qui marque son divorce avec le Général. Dès janvier 1969, il se déclare prêt à la succession et, en mai il est facilement élu contre Alain Poher. Les Français choisissent comme successeur au Général celui qui, pendant six ans, a été son Premier ministre. Ils garantissent ainsi la pérennité des institutions et la poursuite de la croissance. Georges POMPIDOU se détache progressivement de l'oeuvre gaullienne pour imprimer à son mandat une marque plus personnelle, abandonnant les aspects les plus outrés du prestige gaullien, il revient à une gestion plus terrienne de la France.

Valéry GISCARD
D'ESTAING

Ministre des Finances des deux présidents précédents, Valéry Giscard d'Estaing est élu le 19 mai 1974, il assure la continuité des institutions en donnant à la V^e République un visage moins gaullien et plus libéral. Mais il se heurte à une opposition politique de plus en plus écoutée dans l'opinion, malgré ses divisions. La vie politique française, un moment vivifiée par des réformes nécessaires, retourne aux affrontements majeurs, au rythme de l'inflation et du chômage. Après plus de vingt années de continuité politique, les institutions de la V^e République sont mûres pour le changement.

- Regroupement de toutes les classes, à Ploux en 1970.
- Création du Parc de Brière en 1970
- Acquisition de 2 classes mobiles, pour l'école publique qui devient "Ecole René-Guy CADOU" en 1971
- Aménagement de la Mairie actuelle en 1972.
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.) en 1973.
- Création du Syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères en 1974.
- Une 5^{ème} classe à l'école René-Guy CADOU en 1975.
- Projet du lotissement communal des Menis en 1976.
- 1^{er} bulletin municipal en 1977.
- Agrandissement du cimetière en 1978.
- Nom des rues et numérotage des maisons en 1979.
- Acquisition de 2 classes préfabriquées pour l'école René-Guy CADOU en 1979
- Ouverture d'une 6^{ème} classe en 1979.
- Ouverture du cabinet médical en 1979
- Construction de la salle polyvalente de sports en 1980
- Premières journées poétiques en 1980

L'ALTERNANCE,

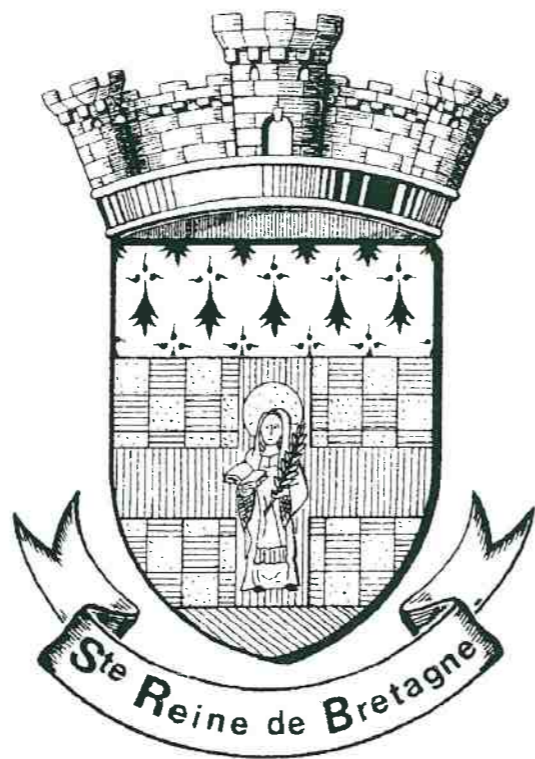
Election de François MITTERRAND le 10 mai 1981



l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981, avec 52% des suffrages exprimés, est un triomphe relatif. Mais toutes les régions sont concernées. Seuls, trois départements au-dessous de 40%: la Mayenne, le Bas-Rhin et la Vendée. Même l'Ouest, qui vote à droite, se retrouve proche de la majorité pour Mitterrand. C'est donc toute la France, en fin de compte, qui a voté pour le changement, mais avec une certaine modération.

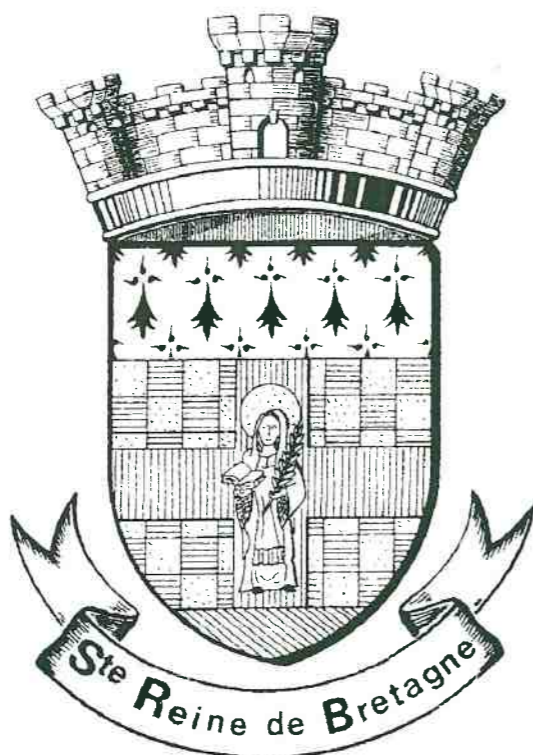
- Début de l'aménagement du parc à loisirs " Les Trous à Tenaud " en 1983
- Ouverture de la pharmacie en 1984.
- Seconde tranche d'assainissement en 1985.
- Construction de 4 classes primaires, à l'école "René-Guy CADOU" en 1986
- Un nouveau monument aux morts en 1986.
- Réfection et agrandissement du terrain de football en 1987.
- Aménagement de la place de l'église en 1987.
- Construction de sanitaires publics en 1989.
- Construction d'un hangar municipal en 1989.
- Un bulletin municipal nouvelle formule en 1990.
- Le 3 février 1990 : la tempête qui causa des dégâts, à l'église, la salle de sports, aux écoles et à de nombreuses habitations.
- Mise en service d'une mini-déchetterie aux Trous à Tenaud en 1991.
- Réparation de l'église : clocher et vitraux en 1991.
- Création d'un blason pour la commune en 1991.

- Fête du bicentenaire.



LISTE DES MAIRES DE STE-REINE-DE-BRETAGNE DE 1791 A 1991

GOURAY Jean	1791-1796
REBILLON de la BLOSSIERE Antoine	1796-1810
NOBLET Jacques	1810-1812
GOURAY Jean	1812-1813
REBILLON de la BLOSSIERE Antoine	1813-1815
PELAUD François	1816-1847
BOISROBERT Joseph	1847-1852
COUVRAND Jean	1852-1866
ALLAIRE Guillaume	1866-1870
COUVRAND Joseph	1870-1895
ESPIVENT de la VILLEBOISNET Arthur (père)	1895-1900
ESPIVENT de la VILLEBOISNET Arthur (fils)	1900-1931
COUVRAND François (Francis)	1931-1947
PERRAUD Jean	1947-1951
JOUIN Yves (Pierre)	1951-
BARRE Joseph	1952-1965
COUVRAND Louis	1965-1977
JOUIN Daniel	1977-



Ce document a été réalisé dans le cadre du bicentenaire de la commune, en 1991 grâce à la participation de

- ALLAIRE Jean
- BEDREDE Alian
- BOISROBERT Jean-Maurice
- BOISROBERT Louis
- BOISROBERT Simone
- BROHAN Léon
- GUIHENEUF Denise

Assistance Technique
 Pascale DEGRIECK
 Philippe FAUCHER

COMMUNE DE STE REINE DE BRETAGNE
 EVOLUTION DE LA POPULATION
 (DE 1833 A 1990)

